

Un marchand rural en Nouvelle-France François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771

Louis Michel

Volume 33, numéro 2, septembre 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303776ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303776ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Michel, L. (1979). Un marchand rural en Nouvelle-France : François-Augustin Bailly de Messein, 1709-1771. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33(2), 215–262. <https://doi.org/10.7202/303776ar>

**UN MARCHAND RURAL
EN NOUVELLE-FRANCE**
François-Augustin Bailly de Messein
1709-1771*

LOUIS MICHEL
Département d'histoire
Université de Montréal

Parmi les lieux communs de l'histoire de la Nouvelle-France, l'importance du commerce et de la traite des fourrures figure en bonne place. Ces activités constituent le fondement de l'économie des centres urbains et elles font vivre un bon groupe de marchands. Hommes de la ville et des relations lointaines, ces derniers semblent beaucoup moins actifs dans les campagnes de la colonie¹ où réside pourtant la majorité de la population. Le monde des habitants fournit une partie de la main-d'oeuvre nécessaire au trafic des fourrures mais, pour le reste, on considère habituellement qu'il vit d'une médiocre agriculture de subsistance. Il n'échappe pas pour autant aux rapports marchands, ne serait-ce que pour se procurer des denrées et des produits manufacturés qu'il ne peut récolter ou produire lui-même. Au fur et à mesure que le défrichement progresse et que la population des seigneuries augmente, on voit s'installer à demeure dans les villages, des commerçants dont la fonction est justement d'assurer les indispensables relations avec le monde extérieur. Pour les qualifier, le terme courant de "marchand général" paraît le mieux approprié. Il y a là un type social, sinon un groupe, qui mérite l'attention. François-Augustin Bailly de Messein en est un bon exemple. Né en 1709, il tient boutique à Varennes du début des années 1730 à 1771. Certes, il n'a laissé ni papiers ni livres de compte. Ce que l'on sait de lui est presque tout entier contenu

* Jean-Pierre Wallot a bien voulu m'aider à corriger une première version de ce texte. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude.

¹ Cf. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle* (Paris, 1974), 195-203. Il est vrai que ces traits caractérisent surtout le 17e siècle.

dans les archives notariales et bien des éléments de sa vie et de son activité demeurent dans l'ombre. En revanche, il est possible d'apprécier l'ampleur de sa réussite socio-économique et d'en reconstituer les mécanismes essentiels.

I- Une fortune imposante

Il s'agit, en effet, d'un homme fort riche et cela nous conduit, contre toutes les règles, à commencer par la fin, en examinant ce qu'il possède au jour de son décès, le 2 avril 1771. Deux documents permettent de le faire avec quelque précision: l'inventaire des biens de la communauté, commencé le 23 mai et le partage de la succession, entrepris le 22 juin². Ensemble, biens meubles et immeubles valent 206,152 livres³. Il faut en retrancher 2,814 livres de dettes passives et 1,518 livres de frais funéraires, d'inventaire et de partage. Il reste donc aux héritiers un actif net de 201,820 livres. Pour l'époque, c'est sans doute beaucoup d'autant plus que les valeurs ne sont plus exagérées par l'inflation du temps de guerre.

Inhabituelle en milieu rural, une telle fortune paraît bien se ranger parmi les plus importantes de la colonie. Les données déjà connues sur le XVIII^e siècle canadien suggèrent que le chiffre de 100,000 livres et a fortiori celui de 200,000 livres constituent des seuils que bien peu d'individus arrivent à franchir⁴. En second lieu, autant que par son montant, le patrimoine de F.-A. Bailly se distingue par sa composition, comme l'indiquent les grandes rubriques du récapitulatif de l'acte de partage.

² Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM), Minutes Pierre Panet.

³ Non compris quelques éléments dont on va reparler. Les sommes sont arrondies à la livre.

⁴ Louise Dechêne, *op. cit.*, 389 (Entre 1680 et 1718, sur 29 marchands de Montréal, trois seulement ont un actif net supérieur à 100,000 livres, le plus élevé atteignant 260,000 livres). Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, "Les inventaires après décès à Montréal au tournant du XIX^e siècle: préliminaires à une analyse", RHAF, 30, 2 (septembre 1976): 213-217. (Des six marchands de Montréal retenus entre 1792 et 1796, le plus riche possède 132,562 livres. Pour les six marchands de la rive sud, le plus gros actif mobilier net atteint 110,809 livres, à quoi s'ajoute un millier d'arpents de terre). Jacques Mathieu, "Un négociant de Québec à l'époque de la conquête, Jacques Perrault l'ainé", RAPQ (1970): 48, 29 et 47 (fortune nette de 186,045 livres en 1777). Voir aussi: José E. Igartua, "The Merchants of Montreal at the Conquest: Socio-economic Profile", *Histoire sociale*, 8, 16 (novembre 1975).

TABLEAU I
LA COMPOSITION DE LA FORTUNE DE F.-A. BAILLY EN 1771

	Valeur (en livres)	% du total
• Argent en mains du Sr Goguet négociant à la Rochelle)	12,457	6%
• Meubles	6,248	3%
• Argent et argenterie	2,676	1,2%
• Immeubles	57,550	27,9%
• Animaux et ustensiles des fermes	7,016	3,4%
• Animaux à ferme	4,972	2,4%
• Rentes constituées	80,524	39,1%
• Obligations	18,977	9,2%
• Billets à intérêt	3,003	1,4%
• Billets sans intérêt	5,679	2,7%
• Billets douteux	1,833	0,9%
• Dettes dues par compte-courant	1,752	0,8%
• Avancements d'hoirie	3,461	1,7%

A) LES TRACES DE L'ACTIVITÉ MARCHANDE

Rien ne permet, pour le moment, d'identifier l'origine des liquidités détenues à La Rochelle. Il faudrait d'ailleurs y ajouter 24,920 livres en "contrats de constitution provenant des reconnaissances du Canada réduits par arrêt du Roy à 2½%". À l'instar de nombre de ses compatriotes, F.-A. Bailly dut subir, au lendemain de la conquête, la démonétisation du papier émis par l'administration française durant la guerre. Dans l'état général des billets d'ordonnance remis en 1763, au notaire et greffier P. Panet, il figure pour une somme de 80,554 livres⁵. Compte tenu de la folle inflation de 1758 et 1759, une conversion à 31% n'était pas si désavantageuse⁶. Malgré tout, la valeur marchande des rentes parut trop douteuse pour les inscrire parmi les actifs.

⁵ RAPQ (1924-25): 321, bordereau no 2096. Par ordre d'importance, F.-A. Bailly se classe immédiatement après les Sulpiciens de Montréal, la Compagnie des Indes et Joseph Paradis, négociant à Saint-Antoine.

⁶ Il faudrait cependant savoir si la somme de 24,920 livres comprenait le seul principal et si elle correspondait au seul bordereau de F.-A. Bailly.

Situés à 94% en terre canadienne, les biens de F.-A. Bailly constituent une "fortune mûre", celle d'un commerçant largement retiré des affaires. Divers indices le montrent bien: dettes passives peu élevées (1,36% de l'actif brut), notamment à l'endroit d'éventuels fournisseurs⁷; fonctionnement au ralenti du magasin⁸; faible stock de marchandises. Avec moins de 1% de l'actif, ce n'est plus qu'un résidu de capital circulant⁹.

B) LES ÉLÉMENTS PRÉPONDÉRANTS

L'intérieur de la vaste maison de pierre (45 pieds sur 32) bâtie au Cap Saint-Michel¹⁰ paraît modeste sinon austère. Dans la cuisine, un simple poêle de briques alors que nombre d'habitants possèdent déjà un poêle de fer. Comptant pour 391 livres, le mobilier est sans doute bien commun¹¹. Pas un livre, pas un tableau. Le luxe se limite à une pendule, un miroir à cadre doré¹² et à l'argenterie de seize couverts. Cette dernière vaut, il est vrai, 1,707 livres. La batterie de cuisine et la vaisselle courante (196 livres), du linge en abondance (440 livres)¹³, et c'est à peu près tout.

Cependant, les apparences sont peut-être trompeuses. L'inventaire ne recense ni les vêtements ni les objets personnels de la veuve et des enfants. La garde-robe du défunt, quant à elle est estimée à 320 livres¹⁴.

⁷ Pour l'essentiel, ces dettes sont des sommes à payer pour l'acquisition d'immeubles. On note seulement 246 livres dues à Steward, marchand de Québec.

⁸ Les instruments comptables se limitent à "un livre journal couvert en parchemin" et à "un grand livre couvert en castor". Seuls, 24 clients ont un compte courant ouvert.

⁹ Il vaut au maximum 1,975 livres, même s'il n'a probablement pas été renouvelé après l'hiver. La rubrique des "meubles" comprend aussi 2,330 livres de grains. Plutôt que du commerce ils semblent venir des terres affermées dont on parlera plus loin. La quasi-retraite de F.-A. Bailly permet à Nicolas Massue de faire figure de marchand principal dans la paroisse de Varennes. En 1771, son stock de marchandises est évalué à 5,625 livres plus 850 minots de blé. Ses dettes passives montent à 13,709 livres. On lui doit 41,045 livres, dont surtout en compte courant. ANQM, Minute M. Bouvet, le 13-8-1772 et le 14-8-1772.

¹⁰ Elle comprend salle, cuisine, chambre et trois petits cabinets outre le magasin.

¹¹ Six lits avec leurs garnitures, quatre tables, huit chaises et un vieux fauteuil, deux armoires, une commode, un bureau, un coffre.

¹² Valant respectivement 120 et 70 livres.

¹³ 108 serviettes et essuie-mains, 17 nappes, 19 taies d'oreiller, 56 draps.

¹⁴ Les biens meubles comprennent également des véhicules, des harnais, un canot et divers outils; les grains mentionnés plus haut; enfin l'argent monnayé, soit 968 livres 13 sous.

1- Les immeubles et les terres

Cette absence d'ostentation n'enlève rien à la solidité de la fortune. À la fin de sa vie, F.-A. Bailly est devenu un riche rentier qui vit du revenu de ses propriétés et de divers placements. Considérons d'abord les premières. D'une valeur de 57,750 livres, elles représentent 28% de l'actif. Mis à part une maison à Montréal, un emplacement et une petite maison à Québec¹⁵, il s'agit d'un certain nombre de terres dans la paroisse de Varennes. Leur superficie totale, qu'on ne peut mesurer avec précision, atteint environ 1,000 arpents. Le marchand se double d'un gros propriétaire foncier.

À en croire les données du recensement de 1765, il posséderait au moment de sa mort, un treizième du sol de la paroisse¹⁶. Cependant, il n'est pas le seul à bénéficier d'une certaine concentration de la propriété foncière. En 1765, les quatre habitants les mieux pourvus se partagent un quart des terres de Varennes¹⁷. La nature de ces grands domaines mériterait d'ailleurs attention. Pour le marchand, comme pour les habitants, il semble s'agir d'assemblages éphémères. Ils se font, se défont et se refont d'une génération à l'autre¹⁸.

En revanche, les propriétés de F.-A. Bailly se distinguent par leur mode de mise en valeur. Le tableau suivant regroupe les informations qu'apporte à ce sujet l'inventaire après décès.

¹⁵ La maison de Montréal est située au coin des rues Saint-Paul et Saint-Charles. Louée au chevalier de Saint-Ours, on l'estime à 12,000 livres. Sur le chemin Saint-Louis, l'emplacement de Québec a 66 pieds de front sur 243 de profondeur. Estimé à 2,400 livres, il devait être vendu par la veuve en 1780 pour 5,000 livres. ANQM, Minutes P.-C. Duvernay, 7 avril 1780.

¹⁶ RAPQ (1936-1937): 105-112. Les 227 chefs de famille de la paroisse possèdent ensemble 13,388 arpents. À ce moment, F.-A. Bailly n'a que 500 arpents.

¹⁷ *Ibidem*. Ce sont Jacques Messier, 4,008 arpents, Jean Monjeau, 815, Charles Chaput, 810, Christophe Brodeur, 610. De même, le 29-7-1763, l'inventaire des biens de Paul Lussier et de défunte Marie-Josèphe Trutteaux recense treize terres d'une valeur de 45,500 livres. Onze d'entre elles couvrent 1,078 arpents. ANQM, Minutes J.M.R. Châtelier, le 29-7-1763.

¹⁸ Il faut sans doute relier ce phénomène à la pratique du partage égal entre des héritiers généralement nombreux. Ainsi, les propriétés de F.-A. Bailly sont partagées entre sa veuve et ses sept enfants. Le morcellement avait d'ailleurs déjà commencé de son vivant. ANQM, Minutes L. de Courville, 29-5-1765.

TABLEAU 2
LES TERRES DE F.-A BAILLY EN 1771¹⁹

Désignation de la terre ²⁴	Superficie (en arpents)	Valeur (en livres)	Nom du fermier	Cheptel appartenant à F.-A. bailly									Valeur de la charrue et autres outils
				Valeur (en livres)	Nombres de têtes								
					1	2	3	4	5	6	7	8	
Terre du bord du fleuve, au Cap St-Michel	40 à 44	6000	-- --	406	2	--	5	6	--	--	2	30	--
Terre du petit bois de St-Michel	361	8.000	Beausoleil	1.168	2	4	10	5,5	24	7,5	6	51	80
Terre du petit bois de Varennes à la Picardie		8.500	Veuve Dubois	1.142	2	4	10	4	16	--	6	46	70
Terre de la petite prairie de St-Michel	90	4.500	Boivin	673	3	2	6	2	10	1	3	33	84
Terre à la Picardie	(90)?	5.000	Michel Desloriers	1.047	3	5	6	4	18	--	3	52	95
Terre à la Baronnerie	88 + 30	4.650	Joseph Michel acadien	763	2	2	6	4,5	16	7	2	44	95
Terre à la Petite Prairie	(90)?	5.000	Bellefleur	856	3	2	6	5	20	2	4	53	99
Terre du petit coteau	(90)?	4.800	François Marois	523	3	2	4	0,5	10	4	--	30	89
Terre à la petite prairie	(30)?	1.200	-----	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Terre dans la seigneurie de Beloeil	150	300	-----	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--
TOTAUX	(1.059)?				20	21	53	31,5	104	21,5	26	339	
Valeurs totales (en livres)		47.950		6.578	806	1.775	1.987	567	855	99	233	256	612

Légende — Nombre de têtes

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| — 1 : Chevaux et poulains | — 5 : Vieux moutons |
| — 2 : Boeufs | — 6 : Agneaux |
| — 3 : Vaches | — 7 : Porcs |
| — 4 : Autres bovins | — 8 : Volailles |

¹⁹ Sur la terre no 8, seul le cheptel appartient encore à F.-A. Bailly. Sa fille, Mme de la Morandière en a reçu le fonds en avancement d'hoirie. Si, dans les colonnes 4 et 6, on compte des moitiés de bovins et d'agneaux, c'est que F.-A. Bailly ne possède que la moitié du croît du cheptel confié aux fermiers.

Même bien pourvu en terre, aucun habitant ne peut exhiber un cheptel comparable à celui que possède F.-A. Bailly. D'une valeur de 6,578 livres, il comprend, entre autres, 21 boeufs, 53 vaches et 104 vieux moutons. Voilà qui est sans doute tout à fait exceptionnel pour le lieu et l'époque²⁰. Cependant, cette abondance s'explique assez aisément. Une terre est en bois debout²¹. Une autre supporte la maison mentionnée plus haut²². La jouissance d'une troisième a été abandonnée à titre viager, à un habitant²³. À part cela, le domaine est composé de sept habitations dont chacune comprend terres labourables, prés, maison, grange et étable²⁴. Elles forment autant d'exploitations autonomes. Cantonné dans un rôle de rentier, F.-A. Bailly se décharge de leur mise en valeur en les confiant à des fermiers ou plutôt à des métayers, c'est-à-dire des cultivateurs trop pauvres pour apporter avec eux ce qui est nécessaire à l'exploitation d'une ferme²⁵. Au début de leur bail, d'une durée de trois ans en général²⁶, ils reçoivent alors un certain nombre de choses du propriétaire de la terre. Un peu de matériel, notamment la charrue²⁷. Le bétail, surtout. À cet égard, F.-A. Bailly paraît soucieux de bien équiper ses fermes. Dans chacune d'elles, la valeur moyenne du cheptel atteint 882 livres²⁸. Avec au moins huit bovins

²⁰ En dehors, peut-être, des propriétés de certaines institutions religieuses comme le Séminaire de Québec. Sur 33 inventaires après décès d'habitants de Varennes et Verchères rédigés entre 1765 et 1779, deux seulement montrent un cheptel d'une valeur supérieure à 1,000 livres. ANQM, Minutes P.-C. Duvernay, J. Racicot et M. Bouvet.

²¹ C'est la terre no 10 du tableau ci-dessus.

²² Elle porte le no 1 dans le tableau. On y trouve aussi deux hangars pour stocker le blé, maison de fermier et grange. Elle fait probablement l'objet d'une exploitation directe.

²³ Terre no 9 dans le tableau. cf. ANQM, Minutes P.-C. Duvernay, le 13-12-1768.

²⁴ Ces édifices sont généralement construits en bois sauf sur la terre no 2 où tout est en pierre. On y trouve aussi une laiterie de pierre, tout comme sur les terres no 3 et 7.

²⁵ Trop pauvres également pour acheter une habitation, ce qui les oblige à cultiver la terre des autres.

²⁶ Étant donné la courte durée des baux, on pourrait s'attendre à découvrir dans les minutes notariales plusieurs dizaines de ces actes au nom de F.-A. Bailly. En réalité, pour les années 1733-1771, nous n'en avons trouvé que trois. C'est dire que pour ce type de contrat, le passage devant le notaire était exceptionnel et qu'on procédait le plus souvent par accord oral. La pratique du fermage ou du métayage était donc peut-être plus étendue que ne le laissent supposer les archives notariales.

²⁷ À ce chapitre, l'apport de F.-A. Bailly est en moyenne, de 87 livres par ferme. Le plus souvent, le fermier doit se procurer lui-même les véhicules et les outils à main.

²⁸ Dans l'ensemble, les bovins représentent les deux tiers de la valeur totale du cheptel. Dans l'autre tiers, les moutons arrivent avant les chevaux.

de souche, six sur sept se classent nettement au-dessus de la moyenne locale. Les deux exploitations qui comptent deux paires de boeufs et dix vaches chacune font même figure d'exception²⁹.

Les avances du propriétaire comprennent aussi la moitié des semences. Malheureusement, l'inventaire après décès de F.-A. Bailly n'en fait pas mention pas plus que de l'étendue des terres en labour. Cette lacune nous empêche de connaître la valeur totale des ressources physiques qui forment le plus clair du capital d'exploitation. Elle nous interdit surtout d'évaluer avec quelque vraisemblance le revenu annuel des terres.

Au moment de l'inventaire, à la fin de mai, les hangars du défunt contiennent mille minots de blé et une moindre quantité d'autres grains³⁰, le tout valant 2,330 livres. Stock important, mais que représente-t-il par rapport aux livraisons des fermiers sur la récolte de 1770? Risquons une hypothèse. En année moyenne, pour sa moitié des récoltes nettes sur les terres affermées, F.-A. Bailly peut recevoir une quantité de grains comprise entre 400 et 800 minots³¹. Aux prix de 1771, c'est un revenu de 800 à 1,600 livres.

²⁹ Sur les 33 inventaires après décès mentionnés ci-dessus, neuf (soit 27% de l'ensemble) dénombrent huit têtes de gros bétail (boeufs et vaches) ou davantage. Quatre seulement (12%) en montrent douze ou plus. D'après le recensement de 1765, 138 habitants de Verchères sèment dix minots de grains ou plus. Parmi eux, 26 seulement (19% de l'ensemble) ont au moins huit têtes de gros bétail. Aucun n'en possède plus de douze. À Varennes, 175 habitants ont au moins 10 minots de semences. Ceux qui possèdent huit têtes de gros bétail ou davantage ne sont que 19 (10,8% de l'ensemble). Le seuil de douze têtes n'est atteint ou dépassé qu'en trois occasions. RAPQ, *op. cit.*

³⁰ 54,5 minots de pois; 34 minots d'avoine; 50 minots de bled d'inde; 4 minots de fèves; 12 monots d'orge.

³¹ En 1765, 175 habitants de Varennes et 138 de Verchères sèment au moins dix minots de grains. Parmi eux, 33% dans la première paroisse et 27% dans la seconde possèdent 40 minots de semences ou davantage. Au-dessus du seuil de 50 minots, on compte respectivement 11 et 15% du groupe. ("Le recensement...", RAPQ, *op. cit.*). En matière de cheptel, les fermes de F.-A. Bailly se placent nettement au-dessus de la moyenne. Il est vraisemblable de penser qu'elles se classent de la même façon pour la quantité de grains semés. On peut donc les ranger dans le groupe des habitations où l'on sème 40 minots ou davantage. Cela donnerait pour les sept fermes un volume minimum de semences de 280 minots. Pour plus de précautions, descendons-le à 200 minots. Le maximum ne doit guère dépasser 60 minots par ferme, soit un total de 420 minots. Disons 400 minots. Un rendement moyen de 5 pour 1 n'est pas invraisemblable. Il signifie qu'après déduction des semences, F.-A. Bailly reçoit deux minots de grains pour chaque minot semé, soit en tout, entre 400 et 800 minots.

Au produit céréalier, s'ajoutent les recettes de l'élevage: ventes de veaux et d'agneaux en surnombre comme d'animaux de souche bons pour la réforme: redevances imposées aux fermiers pour l'usage du cheptel qui leur est prêté³². Toujours à titre d'hypothèse, retenons les chiffres extrêmes de 700 et 1,400 livres. Les sept habitations affermees donneraient alors une rente totale comprise entre 1,500 et 3,000 livres. Pour un capital de 47,234 livres (40,450 livres de fonds et 6,784 livres d'avances aux fermiers), c'est un rendement annuel de 3,17% au minimum et de 6,35% au maximum. En fait, cette manière de calculer ne correspond qu'en partie à la réalité. Livrée en nature par les fermiers, la masse de denrées reçues³⁴ permet à F.-A. Bailly de bien nourrir sa maisonnée sans bourse délier et aussi de disposer de larges excédents pour la vente. Ils rapportent sans doute assez d'argent pour entretenir une existence oisive et confortable, surtout dans une bourgade comme Varennes.

2- Les créances

Pourtant, l'essentiel de la fortune de F.-A. Bailly est ailleurs, dans un ensemble de créances dont la valeur atteint 116,740 livres et représente 56,5% de l'actif. À première vue, rien de plus normal dans le patrimoine d'un marchand que ses opérations obligent à faire crédit à un nombre plus ou moins élevé de clients. En réalité, la nature de ces créances présente une certaine originalité.

On découvre en premier lieu, une rubrique "animaux à ferme" pour un montant de 4,972 livres. Il s'agit de 34 moutons confiés à sept particuliers et qui sont "à rendre" à volonté. Il s'agit aussi et surtout de 37 paires de boeufs données "à ferme" à autant d'individus, avec ou sans billet. Au début du bail, la plupart de ces boeufs ont trois ou quatre ans³⁵. Ils sont donc prêts à passer sous le

³² Dix livres de beurre par vache, une douzaine d'oeufs et un poulet par poule, parfois un porc par année, etc... Étant donné la composition du cheptel, F.-A. Bailly reçoit, en principe, chaque année, la moitié de la laine d'une centaine de moutons, 530 livres de beurre, 260 douzaines d'oeufs, 260 poulets, sans compter quelques oies, quelques dindes et quelques porcs.

³³ En 1771, les prix du blé sont au plus bas, soit deux livres le minot. Ces taux correspondent donc à une situation relativement défavorable. Que le prix du minot de bled passe à quatre livres, les mêmes paramètres donneraient un revenu total de 2,300 livres à 4,600 livres, le rendement du capital montant entre 4,86% et 9,73%.

³⁴ Elle s'ajoute aux fruits de la terre non gardée en exploitation directe. La terre de la seigneurie de Beloeil fournit probablement une partie du bois de chauffage.

³⁵ L'inventaire après décès mentionne 12 paires de boeufs de 3 ans, 6 paires "prenant" 4 ans et 8 de 4 ans. Aucun des "baux" n'a été passé devant notaire, ce qui ne facilite pas leur analyse. Il faut donc utiliser des contrats similaires passés par d'autres parties. ANQM, Minutes F. Racicot, le 3-2-1765.

joug et à tirer la charrue pendant la durée de la convention, généralement conclue pour trois ans. Passé ce temps, le bailleur reprend ses animaux. Si une perte survient, elle est supportée à parts égales par les deux parties. Fait plus surprenant, il s'agit d'une location sans loyer, sans fermage. Cela ne l'empêche pas d'être profitable. Les preneurs peuvent disposer d'un attelage de labour sans déboursier une somme relativement élevée pour l'acheter³⁶. En revanche, ils doivent le nourrir pendant la durée du bail et notamment l'hiverner. Premier avantage pour le bailleur qui, durant le même temps, se décharge de cette dépense. Mais, il y a plus. En vieillissant, les boeufs prennent de la valeur. Au terme du bail, le prêteur a donc la possibilité de réaliser une plus-value nette de tous frais. Dans l'inventaire de F.-A. Bailly, la paire de jeunes boeufs vaut de 80 à 110 livres, tandis que celle de boeufs plus âgés est estimée de 130 à 170 livres. Retenons des prix moyens de 95 et 150 livres. En trois ans, le gain peut être de 57,8%. Peu de placements offrent un aussi bon rapport. Cependant, il faudrait savoir depuis combien de temps F.-A. Bailly se livre à cette pratique et sur quelle échelle. De même, on aimerait connaître la provenance des animaux ainsi prêtés. Le croît du cheptel des fermes peut en fournir une partie. Le reste est probablement trouvé dans le commerce du bétail³⁷.

Une autre partie des créances résulte de la vente de marchandises diverses au magasin. Tout d'abord, les 1,752 livres dues en compte-courant et que l'on a déjà mentionnées. Puis, les divers billets pour un montant total de 10,515 livres, soit 5,1% de l'actif. Ils constituent la trace de transactions plus ou moins anciennes. Reconnaissances de dettes sans garantie particulière, leur valeur dépend de la solvabilité des débiteurs. Dans la succession de F.-A. Bailly, ils se répartissent de la façon suivante: 35 "paraissent bons" pour un montant total de 5,679 livres (soit 54% de l'ensemble); 11 semblent "douteux", représentent 1,833 livres (17,4% de l'ensemble); 13 sont considérés comme mauvais, donc irrécupérables. Ils comptent pour 2,328 livres, somme qui n'est pas prise en compte dans l'actif. Normalement, un billet n'emporte pas intérêt, tant du moins qu'un tribunal n'a pas prononcé de sentences à cet effet. Mais

³⁶ D'après les données du recensement de 1765, 47% (83 sur 175) des habitants de Varennes qui sèment au moins dix minots de grains n'ont pas de boeufs de labour. À Verchères, la proportion est de 31% (43 sur 138).

³⁷ Sur cette activité possible de F.-A. Bailly, nous ne possédons aucune information.

dans le cas présent, on compte 15 “billets à intérêt” pour un montant de 2,957 livres (28,4% de l'ensemble). Ils correspondent peut-être plutôt à des prêts d'argent qu'à la consolidation de dettes au magasin. Le fait qu'il s'agit le plus souvent de sommes rondes renforce cette hypothèse.

À première vue ³⁸, les délais de paiement semblent assez élastiques puisque, pour s'en tenir aux “billets qui paraissent bons”, le plus ancien date de 1758 et est donc vieux de treize ans. Malgré tout, la majorité des divers billets (soit 52 sur 74) appartient à la période 1767-1771 et la mise en ordre de la succession explique leur grand nombre pour l'année 1771(21). Ces billets relativement récents représentent 69,5% de l'ensemble des sommes dues à ce chapitre et il s'agit de bonnes créances à 86,5%. Les débiteurs douteux ou insolvable ne comptent que pour 1,193 livres. La perte atteint, en moyenne, 238 livres par an. Pour les années antérieures à 1767, un montant de 3,910 livres reste dû. Naturellement, la proportion de billets douteux ou mauvais devient plus forte puisque ces derniers représentent 76% du montant total. Mais, étant donné la longueur de la période, la perte n'est pas considérable et se limite à 228 livres par an, en moyenne. Certes, un tel chiffre a une signification limitée. Rien ne dit que tous les achats au magasin ont été, tôt ou tard, exactement payés. F.-A. Bailly a pu utiliser d'autres moyens pour consolider les dettes de ses clients. Nous aurons à y revenir.

Avec respectivement 18,977 et 80,524 livres, les obligations et les rentes constituées apparaissent incontestablement comme les deux gros morceaux des créances de la succession. Les secondes³⁹ représentent les deux cinquièmes de l'actif total et elles justifient pleinement les qualificatifs de “fortune mûre” et de “rentier” employés plus haut. Laissons de côté, pour le moment, l'origine de ces titres et considérons-les simplement comme la contrepartie de sommes d'argent prêtées par F.-A. Bailly. En principe, les sommes dues par obligation sont payables à date fixe ou, plus généralement, à la volonté et à la première demande du créancier. Inversement, le principal de la rente constituée est prêté à titre perpétuel. Le prêteur

³⁸ Le montant moyen du billet est de 173 livres; 63 sur 74 ont un montant inférieur à 300 livres et 27 ont été signés pour moins de 100 livres. Le billet est donc utilisé surtout pour consolider de petites dettes.

³⁹ Le chiffre de 80,524 livres comprend 77,328 livres de principal de 3,295 livres d'arrangements de rentes (l'année en cours n'étant pas prise en compte).

ne peut en exiger le remboursement aussi longtemps que la rente est payée avec régularité. L'obligation rentre donc dans la catégorie des créances à court ou à moyen terme tandis que la rente constituée appartient aux placements à très long terme, sinon à fonds perdus. Mais les choses ne sont pas toujours aussi simples. Le détenteur d'une obligation attend parfois longtemps avant d'en exiger le paiement. En revanche, le débiteur d'une rente constituée peut juger préférable de s'en libérer en remboursant le principal tout comme le créancier peut récupérer son argent en vendant la rente à un tiers. Il n'est donc pas inutile de regarder les pratiques réelles en considérant la date des obligations et des rentes constituées détenues par F.-A. Bailly.

TABLEAU 3
LES OBLIGATIONS ET LES RENTES CONSTITUÉES
DE LA SUCCESSION

Dates des créances	Obligations		Rentés constituées	
	Nombre	Montant total	Nombre	Montant total
1730 - 1741	—	—	1	600 livres
1742 - 1751	—	—	10	6,430 livres
1752 - 1761	9	7,517 livres	18	23,969 livres
1762 - 1771	8	11,560 livres	40	46,329 livres
TOTAL	17	19,077 livres	(40) 69	77,328 livres

Ainsi neuf obligations sur dix-sept n'ont pas encore été payées au bout de dix ans ou davantage. À l'inverse, notre marchand a acquis plus de la moitié des rentes constituées de sa succession durant la dernière décennie de son existence. De toute façon, les unes et les autres reposent sur de solides garanties. Elles emportent hypothèque et sont, la plupart du temps, assignées sur des fonds déterminés, terres ou édifices. De ce fait, il s'agit de "placements" relativement sûrs. Pour 56 des 69 rentes constituées, les contrats notariés décrivent avec un minimum de précision, les biens hypothéqués. Ces derniers comprennent trois maisons et emplacements et surtout 4,665 arpents de terre, dont 1,709 à Varennes, 1,041 à Verchères et 1,915 en d'autres paroisses (Boucherville,

Saint-Denis, Saint-Charles, Contrecoeur, l'Assomption, etc...). En tenant compte des autres rentes et des obligations, il n'est pas interdit de penser que les créances de F.-A. Bailly sont solidement assises sur 6 à 7,000 arpents de terre⁴¹.

C) DE LA FORTUNE AU REVENU

Normalement, le signataire d'une obligation (comme celui d'un billet) ne paie pas l'intérêt de la somme qu'il doit à son créancier⁴². Par contre, comme son nom l'indique, la rente constituée rapporte à son détenteur une rente annuelle généralement égale à 5% du principal, c'est-à-dire de la somme prêtée⁴³. Si les débiteurs s'acquittent avec exactitude, ils procurent à F.-A. Bailly un revenu de 3,882 livres par an⁴⁴.

Celui-ci s'ajoute aux intérêts payés sur certains billets, aux bénéfices réalisés sur les animaux à ferme, au produit des terres, au loyer de la maison de Montréal et aux profits que dégagent encore les ventes en magasin. Le montant total de ces rentrées s'inscrit sans doute entre un minimum de 6,000 livres et un maximum de 10,000 livres. Même s'il permet de vivre tout à fait à l'aise, un tel chiffre de revenu n'a, à l'époque, rien d'exceptionnel⁴⁵. C'est que dans la fortune qui l'engendre, la part du lion revient à des valeurs sûres mais au rendement modeste. Dans la mesure où nos estimations sont conformes à la réalité, l'ensemble des actifs ne rapporte que de 2,9% à 4,8% par an. De plus, le patrimoine de F.-A. Bailly semble avoir atteint le stade ultime de son développement. Les revenus du rentier l'emportent largement sur les profits du commerçant. Grâce à l'épargne, l'accumulation demeure possible mais son rythme est limité. Ainsi, mettre la moitié des revenus de côté n'augmenterait la fortune que de 1,5 à 2,4% par an.

⁴⁰ Avec 1,122 et 1,120 livres en moyenne, les sommes dues par obligation ou en rente constituée sont beaucoup plus importantes que celles qui sont dues par billet.

⁴¹ Soit l'équivalent de la moitié de la superficie appropriée dans la paroisse de Varennes, s'il faut en croire le recensement de 1765 (cf. ci-dessus).

⁴² Sauf si un tribunal le lui impose.

⁴³ Parmi les 69 rentes recensées dans l'inventaire après décès, une seule est constituée à 6%, pour un principal de 1,600 livres.

⁴⁴ Compte tenu des 1,600 livres à 6%.

⁴⁵ cf. P. Tousignant, "Le conversatisme de la petite noblesse seigneuriale", *Annales historiques de la Révolution française*, no 213, (juil.-sept. 1973): 324, no 9. G. Paquet et J. P. Wallot, "La liste civile du Bas-Canada (1794-1812): un essai d'économie historique," *RHAF*, 24,1 (juin 1970): 15-23.

II- *L'enrichissement d'un marchand général*

Toutefois, ce n'est là que le point d'arrivée de la longue histoire d'un enrichissement qu'il nous faut tenter d'analyser. F.-A. Bailly commence à faire du commerce dans la région de Varennes au début des années 1730. Sans être misérable, il ne possède probablement pas grand chose. Une dizaine d'années plus tard, il a déjà percé. Au moment de son mariage, en 1740, il déclare, en effet, qu'il dispose de 30,000 livres de biens divers⁴⁶. Ce n'est qu'un début puisqu'en 1771, sa fortune dépasse, comme on l'a vu, les 200,000 livres. En trente ans, elle a presque été multipliée par sept, ce qui représente un taux de croissance moyen d'environ 6,5% par an. Points de repère utiles mais qui demeurent insuffisants. Heureusement, une information relativement abondante quoique inégale nous permet d'en dire un peu plus.

A) ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE

La vie et la carrière du personnage comportent beaucoup de zones obscures. Né à Québec le 20 août 1709, il est issu du milieu militaire⁴⁷. Son père, Nicolas Bailly de Messein arrive en Nouvelle-France peu après 1700 et sert dans les troupes du détachement de la Marine jusqu'à sa retraite en 1732. Longue carrière mais fort modeste puisqu'effectuée presque entièrement au rang d'enseigne, le grade de lieutenant n'ayant été atteint qu'au moment de la réforme⁴⁸. Marié deux fois, en 1706 et 1717, Nicolas Bailly reste veuf en 1732. François-Augustin est l'un des deux survivants des cinq enfants du premier mariage⁴⁹. De sa jeunesse, de sa formation, nous ne savons rien.

⁴⁶ ANQM, Minutes Guillet de Chaumont. Contrat de mariage du 7 janvier 1740. Sur cette somme, il garde 22,000 livres en nature de propre.

⁴⁷ La plupart de ces éléments biographiques sont empruntés à P.-C. Roy, "La famille Bailly de Messein", BRH, XXIII (juillet, août et septembre 1917): 193-206, 225-239 et 257-274 et à E.-C. Bailly, "The french-Canadian background of a Minnesota Pioneer. Alexis Bailly", BRH, IV (1949): 137-155.

⁴⁸ APC, Fonds des colonies, série F, volume 30, f. 245, le 14-4-1732 et f. 256. Il meurt à Québec, le 27 septembre 1744, âgé d'environ 80 ans.

⁴⁹ Sa soeur, Marie-Joseph, née en 1712, épouse en 1740, Jean-Baptiste Hyver, capitaine de navire, puis, en secondes noces, en 1744, Antoine Charles Turpin, procureur en la ville de Québec et fils d'un procureur au Châtelet de Paris. En fait, en 1749, ce dernier se qualifie d'"armateur de la ville de Québec, avocat au Conseil supérieur dud. Québec" (Minutes A. Foucher, le 13-10-1749).

Sa présence à Varennes est attestée dès le 18 novembre 1731. Il figure parmi les signataires du contrat de mariage de Jean-Baptiste Messier et de Marianne Mongeau, comme ami et témoin de cette dernière⁵⁰. Le 10 février 1733, son nom apparaît pour la première fois dans les registres du tribunal de la juridiction royale de Montréal devant laquelle il poursuit quelques clients⁵¹. Le 8 décembre 1734, commence la longue série des actes notariés où F.-A. Bailly est l'une des parties⁵². Ainsi se résume l'information disponible sur les premières années d'une carrière⁵³. Elle ne permet évidemment pas de répondre à plusieurs questions. Pourquoi ce fils d'officier a-t-il choisi le métier de marchand? Pourquoi a-t-il décidé de l'exercer à la campagne plutôt que dans la traite des fourrures? Pourquoi s'est-il fixé à Varennes? Dans quelles conditions et avec quels moyens peut-il se livrer au commerce? S'il réside, semble-t-il, au Cap Saint-Michel, il n'y devient propriétaire qu'en 1735⁵⁴. La même année, on note un contrat pour la construction d'un hangar⁵⁵. La maison de pierre mentionnée plus haut est mise en chantier en 1739⁵⁶.

De toute manière, ce marchand se distingue de ses semblables par ses prétentions en matière de statut social. Au début, il s'identifie de préférence à son milieu d'origine, le groupe des officiers de l'armée⁵⁷. Témoignent en ce sens, les titres de "cadet" ou "cadet à l'aiguillette" qui suivent son nom dans les actes notariés⁵⁸. Allant plus loin, F.-A. Bailly se donne bientôt de l'"écuyer" et du "sieur de Massin". Le moment important paraît bien être son mariage, le 13 janvier 1740. Il épouse Anne Marie Des Goutins, fille d'un conseiller au Conseil supérieur de l'Ile Royale et d'Angélique Aubert de la Chesnaye. Le contrat et l'acte de mariage lui attribuent (comme à son père) la qualité d'"écuyer". Chez le notaire comme à

⁵⁰ ANQM, Minutes A. Loiseau, le 18-12-1731.

⁵¹ ANQM, Registres des audiences pour la juridiction de Montréal, 1687-1760, V. 13, f. 11.

⁵² ANQM, Minutes S. Sanguinet. Le 8-12-1734.

⁵³ P.-G. Roy mentionne brièvement qu'"il fit d'abord du commerce à Montréal" mais sans citer de sources. Pour notre part, nous n'en avons trouvé aucun indice.

⁵⁴ ANQM, Minutes Cyr de Montmerqué. Le 13-5-1735.

⁵⁵ ANQM, Minutes Cyr de Montmerqué. Le 13-5-1735.

⁵⁶ ANQM, Minutes A. Loiseau. Le 8-9-1738.

⁵⁷ D'après P.-G. Roy, le roi accorda à F.-A. Bailly l'enseigne laissée vacante par la promotion de son père au grade de lieutenant. Cette mesure ne semble pas l'avoir incité à entrer dans le service actif.

⁵⁸ ANQM, Minutes Cyr de Montmerqué, S, Sanguinet, A. Loiseau.

l'église, l'assistance est particulièrement brillante, comprenant notamment le gouverneur de la colonie, le gouverneur de Montréal, etc... Que sa noblesse soit réelle ou usurpée, le marchand de campagne fait désormais partie du meilleur monde. Une bonne alliance, une richesse en plein essor, personne ne lui conteste ses titres et sa position.

Le destin de ses descendants l'illustre bien. Seize enfants naissent de 1740 à 1769, sept survivent. Fait peu banal, les deux premiers garçons séjournent au collège Louis le Grand, à Paris, à la fin du Régime français. L'ainé, Charles-François est bien connu. Il devient en 1788, évêque coadjuteur de Québec. En 1771, le second, Honoré-Joseph est "dans les îles de l'Amérique". Par la suite, on perd sa trace⁵⁹. Marié en 1772, à Geneviève Aubert de Gaspé, le troisième fils, Michel, meurt à Varennes en 1795. Auparavant, il mène une vie oisive avec sa part d'héritage et les libéralités de sa mère⁶⁰. Dès la deuxième génération, c'est donc le renoncement aux profits du petit commerce pour vivre noblement et faire honneur au titre d'écuyer.

Certes, deux des filles épousent des marchands généraux, mais ces derniers sont de bonne famille: Alexis Trottier-Desaulniers pour Félicité-Élizabeth, en 1779⁶¹; Ignace Trottier des Rivières-Beaubien, pour Marie-Apolline, en 1783⁶². Les autres alliances s'accordent encore mieux avec le statut revendiqué par F.-A. Bailly. En 1766, Marie-Louise est mariée à François-Abel-Étienne Robbert de la Morandière, ancien lieutenant dans les troupes du détachement de la Marine⁶³. En 1774, Marie-Josephite épouse Pierre-Ignace

⁵⁹ Peut-être est-il allé chercher fortune aux Antilles.

⁶⁰ Malgré de nombreuses transactions foncières, il ne parvient pas à conserver la fortune reçue. Le 4-8-1795, son inventaire après décès recense 4,243 livres de biens meubles et plus de 4,000 livres de dettes passives. L'actif net se réduit donc aux immeubles, soit une centaine d'arpents de terre et quelques droits seigneuriaux à Varennes. ANQM, Minutes J. Papineau.

⁶¹ Négociant à l'Assomption. ANQM, Minutes M. Bouvet - le 19-9-1779 (contrat de mariage).

⁶² Fils d'un négociant de Montréal, il compte parmi ses oncles du côté maternel, Charles Mac Gill et François Mailhot, négociant à Verchères; parmi ses cousins, René Amable Boucher, sieur de Boucherville. ANQM, Minutes P.-C. Duvernay, le 6-10-1783 (contrat de mariage). Il s'établit à Varennes. Après le décès de Marie-Apolline Bailly, l'inventaire des biens de la communauté recense le 14-7-1794, un actif net de 35,597 livres, immeubles non compris. ANQM, Minutes J.-G. Delisle.

⁶³ Il s'établit à Varennes. Parmi ses revenus, il jouit d'une pension de cent livres sterling "comme ancien capitaine dans le bataillon canadien, créé en 1754...". ANQM, Minutes P.-C. Duvernay, le 30-7-1778.

d'Ailleboust de Perigny⁶⁴. Enfin, en secondes nocces, Felicité-Élizabeth devient la femme de Jacques Lemoyne de Martigny, seigneur de la Trinité et du Cap Saint-Michel.

Chez F.-A. Bailly, le souci de s'assurer une place aux échelons les plus élevés de la hiérarchie sociale n'est pas forcément et uniquement le fruit de la vanité qui taraude les "bourgeois-gentilhommes". Qui peut, dans la colonie, réussir de fructueuses affaires sans des appuis bien placés, sans des relations plus ou moins étendues dans les milieux dirigeants?⁶⁵ L'ampleur de la fortune de F.-A. Bailly nous incline à penser qu'il faut chercher de ce côté, au moins en partie, les raisons de son succès. Malheureusement, aucun document ne permet de poursuivre cette piste.

B) LES OPÉRATIONS COMMERCIALES

En général, d'ailleurs, F.-A. Bailly a laissé peu de traces de ses opérations proprement commerciales. À notre connaissance, il a soigneusement évité de se mêler au commerce des fourrures. Dans les dernières années de la colonie, son nom n'apparaît pas dans les très nombreux actes notariés auxquels donnent lieu les affaires de "la grande société"⁶⁶. Bien plus, ce commerçant ne semble pas faire appel au crédit local. En presque quarante ans d'activité, il ne signe qu'une seule obligation à titre de débiteur⁶⁷. Ce ne sont peut-être là que des apparences mais, dans l'état du dossier, il est prudent de ne pas faire trop de suppositions.

Par conséquent, il faut voir F.-A. Bailly d'abord et avant tout comme un marchand général en milieu rural. Intermédiaire plus ou moins obligé entre les habitants et le monde extérieur, il remplit trois fonctions qui sont normalement autant de sources de profits. Tout d'abord, il ravitaille la population en produits exotiques, en

⁶⁴ Mais elle meurt l'année suivante, à l'âge de vingt ans.

⁶⁵ Cf. Louise Dechêne, *op. cit.*, 412-413.

⁶⁶ Voir, par exemple, les minutes de P. Panet.

⁶⁷ Consentie le 6 septembre 1738 à Jean-Baptiste Arnault, résident de Varennes et voyageur des pays d'en haut pour un prêt de 1,200 livres "en billets d'ordonnance du trésor, pour employer à son commerce". ANQM, Minutes S. Sanguinet. La quittance n'est donnée que le 13 novembre 1770 "après examen des comptes mutuels depuis trente et quelques années... tant pour argent prêté, avances faites de part et d'autres que pour la gestion d'une terre appartenant aud. Delorier" J.-B. Arnault se trouve alors redevable de 1,500 livres. Michel Bailly fils lui en donne quittance le 5 mai 1771 (ANQM, Minutes M. Bouvet). C'est là le seul indice de contacts avec les milieux du commerce de la fourrure.

matières premières et en produits manufacturés qui ne peuvent être trouvés ou fabriqués sur place tout cela étant, bien entendu, vendu au prix fort. En second lieu, il ramasse le surplus de la production locale, ce que n'absorbe pas l'autoconsommation des familles, pour le redistribuer sur place ou l'écouler à l'extérieur. En partie, c'est le moyen de se faire payer, par une sorte de troc, les marchandises vendues au magasin. Enfin, le marchand est par excellence l'homme d'argent, sinon le banquier du village. Non seulement consent-il un crédit plus ou moins large à ses clients mais il peut aussi fournir des prêts lorsque le besoin s'en fait sentir.

Sur les deux premiers éléments d'activités, l'information se réduit à des bribes plus ou moins significatives. Rien sur la valeur du stock de marchandises et donc sur le capital engagé. Rien sur le chiffre d'affaires et son évolution. Les données de l'inventaire de 1771 n'ont qu'un intérêt limité puisqu'à ce moment, F.-A. Bailly s'est, en bonne partie, retiré du commerce. Sur les ventes de marchandises, les inventaires après décès et les sentences du tribunal de la juridiction royale de Montréal jettent parfois quelques lueurs. Ce n'est pas assez pour dépasser le domaine de l'anecdote.

Dans les "budgets" de la colonie et spécialement à la rubrique des achats de vivres effectués par les magasins du Roi, on rencontre à plusieurs reprises le nom de F.-A. Bailly. La première mention date de 1739. Il s'agit d'une vente de 2,500 minots de blé, quantité relativement considérable. Mais, l'année suivante, le chiffre tombe à 57 minots. F.-A. Bailly est encore au nombre des fournisseurs du gouvernement en 1743, 1744, 1745 et 1747⁶⁸. Le caractère épisodique de ces ventes explique que de 1739 à 1749, leur montant annuel moyen se limite à 2,230 livres. Chiffre modeste, mais les magasins du Roi ne constituent pas l'unique débouché⁶⁹. S'ils ont l'avantage

⁶⁸ En 1739 et 1740, les recettes montent à 5,375 et 114 livres. En 1743, 1744, 1745, 1746, elles sont respectivement de 2,662, 4,382, 8,612 et 3,383 livres. Enfin, en 1750, F.-A. Bailly reçoit des lettres de change pour une valeur de 11,444 livres. APC, Série CIIA-1739, vol. 114-1, f^o 178; 1740, v. 114-1, f^o 224; 1743, v. 115-1, f^o 96; 1744, v. 115-1, f^o 261 et 269; 1745, v. 115-2, f^o 81; 1747, v. 116-1, f^o 31; 1749, v. 116-1, f^o 249; 1750, v. 116-2, f^o 220 et 250.

⁶⁹ Certes, il est difficile d'identifier les autres. De temps à autre, le marchand peut effectuer dans la paroisse une redistribution des grains qu'il détient. Ainsi dans la série des obligations signées par les habitants et dont on reparlera plus loin, figure parfois la mention d'avances de blé "pour semences", "pour semer leur terre", "pour la subsistance de leur famille", "pour semer leur terre et pour vivre"; on en relève 2 exemples en 1742, 1 en 1744, 3 en 1755, 2 en 1757, 4 en 1758, 1 en 1759 et 2 en 1760. Ce n'est probablement, pour employer une expression courante, que la partie émergée de l'iceberg.

d'absorber d'un seul coup de grosses quantités⁷⁰, il est impossible de dire quelle part ils tiennent dans les ventes de blé de F.-A. Bailly.

De plus, la série documentaire s'interrompt après 1750. L'absence regrettable, car la décennie qui précède la Conquête connaît peut-être un accroissement du volume des transactions. Jusque-là, le hangar de 30 pieds sur 20 construit en 1735 semble avoir suffi pour stocker les grains reçus des habitants. Mais au printemps de 1751, il se révèle trop exigu puisqu'on commence la construction d'un édifice plus vaste de 60 pieds sur 30⁷¹. Naturellement cette augmentation de la capacité de stockage résulte d'un calcul qui a pu se trouver démenti par l'évolution ultérieure. L'hypothèse inverse n'est cependant pas invraisemblable.

Divers indices conduisent à émettre une autre supposition. Pour augmenter son taux de profit sur les marchandises qu'il vend en magasin, F.-A. Bailly cherche peut-être à se les procurer directement en France et à se passer d'intermédiaires. Ainsi, en 1748, dans l'inventaire après décès de Louis Hervieux, marchand de Montréal, on trouve un compte et facture adressé par le sieur Goguet, négociant à La Rochelle. Ce document fait état d'une malle appartenant à Mr Bailly et d'un envoi de dentelle au même personnage⁷². De même, F.-A. Bailly essaie de disposer de moyens de paiement dans la métropole. En 1750, il obtient ainsi 11,444 livres en lettres de change. En 1744, il rachète au notaire Cyr de Montmerqué une créance de 6,827 livres que ce dernier détient sur un commis à la recette générale des fermes résidant à Paris⁷³. Enfin, rappelons qu'en 1771, la succession comprend une somme de 11,222 livres, argent de France, qui est encore dans les coffres de Denis Goguet, à la Rochelle⁷⁴.

⁷⁰ On ne connaît pas la différence entre les prix payés par F.-A. Bailly aux habitants et ceux qu'il obtient aux magasins du Roi. De toute façon, l'essentiel de son bénéfice est peut-être ailleurs, dans les termes de l'échange. En effet, lorsque le marchand achète 50 minots de blé pour 100 livres, le plus souvent il ne les paie pas en argent, mais plutôt en marchandises qui lui ont coûté 50, 60 ou 70 livres. En revendant ce blé pour 102 ou 105 livres, il le convertit en argent qui lui permet de réapprovisionner son magasin et de réaliser son profit de base.

⁷¹ ANQM, Minutes A. Foucher 28-12-1750. Marché de maçonnerie...

⁷² ANQM, Minutes Danré de Blanzay. 26-6-1748.

⁷³ ANQM, Minutes Danré de Blanzay. 21-11-1744. Contrat de transport...

⁷⁴ Naturellement, si nous ne nous trompons pas, la Conquête a dû porter un rude coup à ces relations directes avec la France. Ainsi, s'expliqueraient l'existence de ces fonds inemployés et la quasi-retraite de F.-A. Bailly.

Revenons sur un terrain un peu plus sûr. Logiquement, l'enrichissement de F.-A. Bailly résulte en partie de l'augmentation de son chiffre d'affaires, au cours du temps⁷⁵. En l'absence de livres de comptes, on peut en chercher confirmation dans les inventaires après décès. À la rubrique des dettes passives, en effet, figurent normalement les sommes dues aux marchands: soit "par compte" ou par "arrêté de compte", et il s'agit alors d'achats à crédit effectués durant l'année ou les mois précédents sinon depuis plus longtemps; soit par billet, par obligation ou par rente constituée et ce sont alors des dettes consolidées ou des emprunts. De 1731 à 1770, nous avons donc consulté 148 inventaires (84 pour Varennes et 64 pour Verchères)⁷⁶. Ils nous permettent de composer les deux tableaux suivants, l'un pour Varennes, l'autre pour Verchères.

⁷⁵ Ce mouvement profite aussi, sans doute, de la croissance démographique. En 1706, on compte 214 habitants à Varennes et 80 à Verchères, en 1739, 521 et 525, en 1765, 1168 et 963. *Recensements du Canada, 1665 à 1871* (Ottawa, 1876), IV.

⁷⁶ Nous avons regroupé en les additionnant décennie par décennie, les montants dus aux marchands de la rive sud comme à ceux de Montréal. Procédé rudimentaire qui ne fournit, au mieux, qu'un sondage très grossier. La procédure de l'inventaire après décès vise surtout à protéger les droits des héritiers mineurs après la mort de leurs parents ou de l'un d'entre eux. Elle ne s'applique qu'à une minorité des familles, qui en sont rendues à des stades très divers de leur existence et qui ne constituent pas forcément un échantillon représentatif de l'ensemble de la population.

L'opération comporte quelques difficultés. Nous n'avons retenu que les individus qui faisaient d'abord profession de marchand et éliminé les artisans, chirurgiens et notaires qui se livraient aussi à un peu de commerce. De ce fait, les sommes portées dans les tableaux sont un peu sous-estimées. L'identification des marchands de la rive sud (Varennes et Verchères principalement) ne pose pas de problèmes. De 1731 à 1770, on en rencontre 21. Seuls quelques-uns ont une réelle importance. En revanche, la rubrique des marchands de Montréal est beaucoup plus imprécise. Nous avons retenu 35 noms, peut-être à tort dans quelques cas. La plupart du temps, il est facile de séparer les sommes dues en compte courant et les autres dettes. Certains chiffres mentionnés sans autre précision ont été considérés comme des montants dus par compte, sauf en une occasion, où la somme dépassait 3,000 livres. Les chiffres globaux "dus par compte et par billet ou par obligation" ont été rangés avec les dettes consolidées.

Évidemment, certains inventaires déséquilibrent les chiffres et les moyennes qu'ils permettent de calculer. Ainsi, celui de Jacques Lemoine de Martigny, seigneur de la Trinité, en 1762 et ses 11,886 livres de dettes passives. Mais le chiffre d'affaires des marchands dépend autant des gros clients de ce genre que des menus achats de la masse des habitants.

ANQM, Minutes Cyr de Montmerqué, A. Loiseau, S. Sanguinet, A. Foucher, J.-C. Duvernay, P.-C. Duvernay, J.-M.-R. Châtellier, F. Racicot et M. Bouvet.

TABLEAU 4
L'ENDETTEMENT DE LA POPULATION
ENVERS LES MARCHANDS
D'APRÈS LES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS

VARENNES										
Périodes	Nombre d'inventaires			Total des sommes dues à des marchands (en livres)			Total des sommes dues "par compte" à des marchands (en livres)			
	TOTAL	1	2	3	1	2	3	1	2	3
1731-1740	11	7	7	5	2,149	593	187	789	421	187
1741-1750	21	7	16	13	5,791	6,252	5,565	822	2,296	1,795
1751-1760	31	3	18	13	389	22,026	17,994	96	5,660	3,610
1761-1770	21	1	10	3	7,878	11,290	3,680	550	900	16
VERCHÈRES										
1731-1740	10	9	9	2	2,146	1,347	260	1,746	938	131
1741-1750	15	5	11	6	2,433	3,111	2,054	733	2,399	1,336
1751-1760	23	—	15	4	—	5,745	3,342	—	3,133	1,089
1761-1770	16	2	11	1	89	2,566	1,686	89	801	30
Légende	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'inventaires <ul style="list-style-type: none"> 1. — où des sommes sont dues "par compte" à des marchands de Montréal 2. — où des sommes sont dues à des marchands de la rive sud (y compris F.-A. Bailly) 3. — où des sommes sont dues à F.-A. Bailly • Total des sommes dues ("par compte", par billet, par obligation, par rente constituée) <ul style="list-style-type: none"> 1. — à des marchands de Montréal 2. — à des marchands de la rive sud (y compris F.-A. Bailly) 3. — à F.-A. Bailly • Total des sommes dues "par compte" <ul style="list-style-type: none"> 1. — à des marchands de Montréal 2. — à des marchands de la rive sud (y compris F.-A. Bailly) 3. — à F.-A. Bailly 									

L'endettement des habitants envers les marchands atteint un niveau beaucoup plus considérable à Varennes qu'à Verchères après 1740. Le plus grand nombre d'inventaires dans la première paroisse ne suffit pas à expliquer cette différence. Particularités locales qui montrent le danger de généraliser trop vite les enseignements d'une monographie. Ceci dit, l'évolution est à peu près la même dans les deux cas. De 1731 à 1740, les marchands de Montréal assurent la plus grande partie du commerce avec la population des deux paroisses. À Varennes comme à Verchères, 65% des sommes dues

“par compte” leur reviennent. Pour le total des dettes, les proportions sont respectivement de 78% et de 61%. Les marchands locaux, y compris F.-A. Bailly, ne jouent encore qu’un rôle de comparses. Dans les décennies suivantes, cependant, la situation change du tout au tout. La part des marchands de Montréal dans les dettes en compte courant tombe en 1741-1750, à 26% à Varennes et à 23% à Verchères. À partir de 1751, elle est réduite à néant à Verchères et à un insignifiant 2% à Varennes. Comment ne pas voir derrière ces chiffres l’instauration d’une certaine division du travail? Le commerce de détail au sein de la population rurale est de plus en plus l’affaire de gens installés à demeure dans les campagnes. Les marchands de Montréal gardent la clientèle de la ville et, pour le reste, se cantonnent dans le commerce de gros pour approvisionner leurs confrères des villages⁷⁷.

Parallèlement à ce retrait, on enregistre une forte croissance des ventes des marchands locaux. Le nombre de leurs clients augmente tout comme le montant moyen des achats de ces derniers. L’inflation des dernières années du Régime français n’intervient que très peu pour gonfler les chiffres de la décennie 1751-1760. L’essentiel des dettes enregistrées est antérieur à 1757. Entre 1731 et 1760, au chapitre des sommes dues par compte, la moyenne décennale par inventaire, passe ainsi de 60 à 143 puis à 314 livres à Varennes; de 109 à 218 et à 208 livres à Verchères. Après la Conquête, ce bel élan se brise et l’on retombe à des chiffres de 90 et 72 livres pour la décennie 1761-1770. Dans les dernières années, cependant, la situation semble revenir à la normale.

Un troisième fait nous intéresse davantage. Dans cet essor du commerce local, F.-A. Bailly se taille la part du lion. Il devient incontestablement le principal marchand de Varennes tout en prenant une bonne place à Verchères⁷⁸. Ainsi, entre 1731-1740 et 1751-1760, les sommes qui lui sont dues “par compte” augmentent de 1,830% à Varennes et de 731% à Verchères. Durant la première décennie, il détient dans chacune des deux paroisses, 44% et 14% des créances de ce genre revenant aux marchands locaux. Par la suite, sa

⁷⁷ L’apparent retour en force des marchands de Montréal à Varennes de 1761 à 1770 s’explique essentiellement par l’importance des dettes de Jacques Lemoine de Martigny, seigneur de la Trinité (cf. note précédente).

⁷⁸ Il y a aussi quelques clients dans les paroisses de Contrecoeur, Boucherville, l’Assomption, etc...

part passe à 78% et 56% entre 1741 et 1750 puis à 64% et 35% entre 1751 et 1760⁷⁹. Du côté du total des dettes, les proportions sont encore plus fortes; en 1751-1760, 81% à Varennes, 58% à Verchères. Acquis dès les années 1740, cette position dominante constitue sûrement l'explication fondamentale de l'enrichissement du personnage. Après 1760, on assiste à un brusque retrait. Visiblement, F.-A. Bailly ne vend presque plus de marchandises. Ainsi se confirme ce que laissait supposer la composition de la fortune en 1771. De même, une telle évolution apporte peut-être un indice supplémentaire à l'appui de notre hypothèse d'un approvisionnement direct en France. Ce dernier étant devenu impossible après la Conquête, il aurait paru préférable de faire tourner le magasin au ralenti.

C) CRÉDIT ET PRÊTS À LA POPULATION

La qualité des données devient meilleure lorsqu'on aborde le troisième champ d'activité du marchand, celui de "banquier" de la population, de prêteur d'argent à des particuliers⁸⁰. Rappelons que consolidations de dettes au magasin et prêts véritables prennent généralement la forme d'obligations et de rentes constituées⁸¹. Les unes et les autres donnent lieu à la rédaction d'actes notariés et il est possible de les retrouver en parcourant les greffes de l'époque. C'est ce qui a été fait en essayant de constituer un dossier quasi-exhaustif. Ce dernier comprend 95 obligations et 180 constitutions de rente effectuées au profit de F.-A. Bailly de 1734 à 1771⁸².

⁷⁹ La baisse des pourcentages entre 1741-1750 et 1751-1760 s'explique par l'arrivée d'autres marchands autour de 1750. Ainsi, à Varennes, Jacques Gadois Mogé, fils et Nicolas Massue. Cette concurrence n'empêche pas la progression du chiffre d'affaires.

⁸⁰ On s'étonnera peut-être de nous voir hésiter à employer le qualificatif d'usurier. Sans être dupe des apparences, il faut quand même pouvoir prouver qu'il y a usure et donc taux d'intérêt usuraire. Or, les contrats de constitution stipulent un intérêt uniforme de 5% du principal et les obligations n'emportent pas intérêt. Si usure il y a, elle se dissimule dans la différence entre la somme inscrite sur l'acte et le montant effectivement prêté. Rien ne permet de le vérifier.

⁸¹ Ou de billets, mais ceux-ci ne sont pas rédigés devant notaire.

⁸² ANQM, Minutes S. Sanguinet, A. Loiseau, Cyr de Montmerqué, A. Foucher, J.-C. Duvernay, P.-C. Duvernay, De Courville, J.-M.-R. Châtellier, F. Racicot, M. Bouvet, Danré de Blanzay, Lepailleux, Comparet, P. Panet, Mezière, L. Loiseau, Hodiesne.

Dans ces greffes, nous avons retrouvé 90 obligations et 168 constitutions de rente. Il faut leur ajouter celles qui sont mentionnées dans l'inventaire de 1771 ou d'autres actes et dont on connaît au moins le débiteur, le montant et la date: 2 passées sous seing privé, 3 devant Daguille (greffe conservé à Joliette) et 12 qui devraient se trouver dans les minutes des notaires ci-dessus.

1- Les sommes en jeu et leur évolution de 1732 à 1771

Il convient d'examiner d'abord comment ces actes et les montants prêtés se répartissent dans le temps. On obtient alors trois séries, l'une pour les obligations, l'autre pour les rentes constituées, et la dernière qui cumule les deux.

Elles montrent une évolution assez irrégulière. La série des obligations est la plus précoce mais aussi la plus épisodique avec des trous en 1735, 1739-1741, 1747-1748, 1754 et 1764-1767. Celle des rentes constituées ne commence qu'en 1739 mais ne connaît ensuite aucune interruption jusqu'en 1770. Au total, à partir de 1736, il ne se passe pas d'année sans qu'au moins un prêt ne soit effectué. En regardant le nombre d'actes, on note trois périodes de concentration: 1748-1753 (73), 1755-1760 (80) et 1768-1769 (27). Si les obligations l'emportent dans la deuxième, ce sont les constitutions de rente qui font masse dans les deux autres. En gros, la même périodisation s'applique aux variations des montants prêtés. Quelques années présentent des pointes particulièrement marquées: 1749, 1757, 1760 et 1768 pour le nombre d'actes, 1756, 1760, 1768 et 1769 pour les sommes en jeu.

Dans ces fluctuations, interviennent deux grandes variables: d'une part, les disponibilités de F.-A. Bailly dont il est logique de penser qu'elles dépendent essentiellement des profits réalisés dans les opérations commerciales; d'autre part, les besoins d'une population en croissance rapide. D'un côté comme de l'autre il y a trop d'inconnues pour entreprendre un long commentaire des séries. Il est donc préférable d'adopter désormais un découpage en décennies.

TABLEAU 5
NOMBRE ET MONTANT DES PRÊTS ACCORDÉS PAR
F.-A. BAILLY DE 1732 À 1771

PÉRIODES	OBLIGATIONS			RENTES CONSTITUÉES			ENSEMBLE		
	Nombre	Montant total (en livres)	Montant moyen (en livres)	Nombre	Montant total (en livres)	Montant moyen (en livres)	Nombre d'actes	Montant total (en livres)	Montant moyen (en livres)
1732-1741	11	3,965	360	5	3,200	640	16	7,165	447
1742-1751	21	7,938	378	68	40,614	597	89	48,552	545
1752-1761	48	43,565	907	58	102,665	1,770	106	146,230	1,379
1762-1771	15	36,542	2,436	49	58,910	1,202	64	95,452	1,491

Le montant moyen des sommes prêtées en constitution de rente est sensiblement supérieur à celui des avances consenties sous forme d'obligation, sauf de 1762 à 1771⁸³. Il y a probablement là un indice d'une certaine différence de nature entre les deux types de créances. Ceci dit, le tableau précédent résume une évolution très simple. La décennie initiale correspond, en bonne partie, au temps de l'installation et enregistre une activité encore modeste. C'est de 1742 à 1751 que F.-A. Bailly développe pleinement ses activités de prêteur. Par rapport aux dix années précédentes, le nombre d'actes est multiplié par 5,5 tandis que les montants cumulés s'accroissent de 577%. Cette augmentation vient surtout des sommes prêtées à constitution de rente, puisque le nombre de rentes et leur valeur totale connaissent un bond de 1,260% et 1,169%. Cependant, le montant moyen des prêts ne change guère. Il reste voisin de 350 livres pour les obligations et de 600 livres pour les rentes constituées.

En revanche, il fait plus que doubler dans la décennie 1752-1761, avec des augmentations respectives de 139 et 196%⁸⁴. Aussi, malgré une faible progression du nombre d'actes (un large doublement pour les obligations, mais un léger recul pour les rentes constituées), le montant total des sommes prêtées triple presque et dépasse 146,000 livres, soit une moyenne de 14,600 livres par an, dont 10,260 pour les constitutions de rente. Comment ne pas rapprocher cet essor de celui que révèle la rubrique des dettes passives des inventaires après décès? Leur parallélisme confirme qu'en une vingtaine d'années, F.-A. Bailly a acquis une position dominante dans le territoire où il exerce son activité. Les profits de son commerce lui permettent d'être un pourvoyeur d'argent et de crédit de plus en plus sollicité.

Tout comme pour le magasin, la Conquête marque une rupture. De 1762 à 1771, le nombre d'actes et le montant total des

⁸³ En réalité, il convient de mettre à part deux prêts exceptionnels: un contrat de constitution de 18,000 livres dans la décennie 1752-1761 et une obligation de 19,325 livres de 1762 à 1771. Les montants moyens seraient alors de 1,485 et de 1,229 livres.

⁸⁴ Compte tenu des correctifs ci-dessus, la progression pour les rentes constituées serait de 148% au lieu de 196%. L'inflation des dernières années du Régime français n'est que partiellement responsable du phénomène. Dès 1755 et 1756, le montant moyen des obligations atteint 1,156 et 1,212 livres. Même phénomène pour les rentes constituées: 1,468 livres en 1753, 1,308 en 1754, 2,207 en 1755, 1,625 en 1756. Par conséquent, le gonflement du volume des prêts n'est pas une simple illusion.

prêts diminuent sensiblement⁸⁵. Il ne faut cependant rien exagérer. Avec une moyenne annuelle de 9,545 livres, le volume des prêts représente à peu près le double de celui de la décennie 1742-1751. Tout en mettant son commerce en veilleuse, notre marchand reste très actif dans ce type d'affaires.

2- *La clientèle*

Ces points de repère étant posés, le dossier demande une analyse un peu plus poussée, d'abord par l'identification des emprunteurs, des débiteurs. Outre leur nom, la plupart des actes mentionnent leur domicile et leur statut socio-professionnel. Il est donc possible de dessiner les contours du territoire où F.-A. Bailly prête son argent. À première vue, il s'agit d'une vaste zone qui englobe dix paroisses rurales et atteint même les deux villes de Québec et de Montréal. En réalité, la quasi-totalité des prêts se concentre dans quatre localités de la rive sud du Saint-Laurent, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecoeur et dans leurs prolongements de Saint-Denis et Saint-Charles sur le Richelieu⁸⁶. Durant toute la période, Varennes fournit le plus gros contingent d'emprunteurs: 68 obligations et 113 contrats de constitution, pour des montants respectifs de 67,766 et 132,852 livres, soit 73,6% et 64,7% de l'ensemble des sommes prêtées. Verchères vient déjà loin derrière: 12 obligations et 35 rentes constituées; 7,409 et 29,247 livres. Les proportions sont donc de 8% et 14,2%. Tout cela n'a rien de surprenant. F.-A. Bailly prête à des gens qu'il connaît bien et qui, pour la plupart, vivent à faible distance de sa maison du Cap Saint-Michel. Il peut apprécier facilement la valeur des biens offerts en garantie. En gros, cette clientèle et celle du magasin se confondent. De 1732 à 1771, le recensement des débiteurs aboutit à une liste de 197 noms d'individus ou de chefs de ménage. Aucun marchand n'y figure⁸⁷. C'est sans doute mesure de prudence. Onze personnages méritent d'être mis à part. Ils comptent pour 43,1% du montant

⁸⁵ De 40 et de 35% respectivement. Les rentes constituées demeurent assez nombreuses même si leur valeur moyenne diminue. En enlevant les deux contrats exceptionnels mentionnés plus haut, la chute des montants prêtés atteint 40%. On se souviendra qu'après une brutale déflation, la décennie 1762-1771 marque le retour à la stabilité monétaire.

⁸⁶ Les autres paroisses rurales sont: l'Assomption, Lanoraie, Chambly et Pointe-aux-Trembles.

⁸⁷ Seule exception, le 3-8-1757, Jean Lemonde et Angélique Lanquedoc, de Verchères, signent une obligation de 1,550 livres, pour des marchandises livrées par F.-A. Bailly et "dont ils ont fait commerce". ANQM, Minutes J.-C. Duvernoy.

total des obligations (39,550 livres) et pour 13,5% de celui des rentes constituées (27,800 livres). À côté d'un ecclésiastique⁸⁸ et de membres de sa famille⁸⁹, ce sont surtout des représentants du milieu auquel s'identifie F.-A. Bailly. Nobles, ils appartiennent parfois au corps des officiers de l'armée, parfois à la catégorie des seigneurs, parfois aux deux. Citons: Joseph Boucher, écuyer, sieur Denois⁹⁰; Michel et Antoine Decelles, écuyers, sieurs Duclos, qui détiennent des droits sur le fief du même nom, à Varennes⁹¹; Joseph-Hypolite Gauthier, lieutenant du détachement de la marine et seigneur de Varennes⁹²; Jean-Baptiste Hertel, lieutenant du détachement de la marine, seigneur de Rouville et d'une partie de Chambly⁹³; Joseph Jarret de Pouligny, écuyer, seigneur en partie de Verchères⁹⁴; Louis Audet de Piercot, sieur de Bailleul et seigneur d'une partie de l'Assomption⁹⁵; Louis-Hector Piot, sieur de Langloiserie et seigneur de l'île Sainte-Thérèse⁹⁶; Louis de Chap, époux d'Élizabeth de Ramesay, sieur de Lacorne, écuyer, capitaine d'une compagnie d'infanterie, seigneur de Terrebonne⁹⁷. En obligeant ainsi des gens de son monde, F.-A. Bailly ne prend pas trop de risques. Les seigneuries, par exemple, constituent d'excellentes garanties hypothécaires.

⁸⁸ Il s'agit d'Antoine Moran, curé de Varennes. Il figure au dossier pour deux obligations de 2,718 et 4,957 livres, en 1769 et 1771. ANQM, Minutes M. Bouvet, le 11-9-1769 et le 22-5-1771.

⁸⁹ Il s'agit de sa soeur, Marie-Josephte Bailly, veuve Turpin, résidente de Québec, pour une obligation de 2,400 livres, en 1769. ANQM, Minutes M. Bouvet, le 10-9-1768; de l'un de ses beaux-frères, Joseph Des Coutins, fixé à Varennes et qui emprunte 3,500 livres en trois obligations successives. ANQM, Minutes J.-C. Duvernay, le 18-1 et 10-6-1757; le 29-12-1758.

⁹⁰ ANQM, Minutes Cyr de Montmerqué, le 12-2-1742 (une obligation de 1,300 livres).

⁹¹ ANQM, Minutes S. Sanguinet, le 18-3-1743 et le 5-4-1769 (deux constitutions de rente au principal de 400 et 1,800 livres) et P.-C. Duvernay, le 10-7-1770 (une obligation de 600 livres).

⁹² ANQM, Minutes J.-C. Duvernay, le 1-9-1791 (une obligation de 2,600 livres).

⁹³ ANQM, Minutes A. Loiseau, le 24-3-1754 (une constitution de rente au principal de 2,000 livres).

⁹⁴ ANQM, Minutes A. Foucher, le 15-3-1749 et le 9-4-1750 (1,000 et 500 livres en constitution de rente) et J.-C. Duvernay, le 3-4-1755 (une obligation de 2,000 livres).

⁹⁵ ANQM, Minutes Cyr de Montmerqué, le 18-5-1742 (obligation de 150 livres) et A. Foucher, le 1-4-1748 (500 livres en constitution de rente).

⁹⁶ ANQM, Minutes J.-C. Duvernay, le 27-3-1759 (4,000 livres en constitution de rente) et P. Panet, le 27-2-1768 F.-A. Bailly rachète ses dettes envers le Séminaire de Montréal, intérêts compris. Il détient alors une créance de 19,325 livres.

⁹⁷ ANQM, Minutes Hodiesne, le 12-2-1760 (18,000 livres en constitution de rente).

Il reste 186 débiteurs qui ont reçu 52,190 livres sous forme d'obligations et 177,589 livres en principal de rentes constituées. Ce sont tout simplement des habitants et, plus rarement, des artisans. Classons-les d'après le nombre de leurs emprunts et simultanément d'après le montant de la ou des sommes empruntées. Le tableau suivant cumule obligations et contrats de constitution sans les distinguer.

TABLEAU 6
LES EMPRUNTS DES HABITANTS ET ARTISANS À F.-A. BAILLY
FRÉQUENCE ET MONTANT TOTAL

NOMBRE D'EMPRUNTS PAR INDIVIDU	Montant total emprunté (en livres)									TOTAL
	de 100 à 199	de 200 à 299	de 300 à 499	de 500 à 699	de 700 à 999	de 1,000 à 1,499	de 1,500 à 1,999	de 2,000 à 2,999	3,000 et plus	
1	8	9	23	30	24	15	10	8	9	136
2	—	1	2	2	7	10	5	4	5	36
3	—	—	—	—	—	2	2	3	2	9
4	—	—	—	—	—	—	—	2	3	5
TOTAL	8	10	25	32	31	27	17	17	19	186

Dans leur grande majorité (73,1%), les membres du groupe n'apparaissent qu'une fois. Mais il y en a quand même cinquante qui ont recours au moins deux fois au crédit de F.-A. Bailly. L'emprunt à répétition (trois ou quatre actes) demeure assez rare et ne concerne qu'un débiteur sur dix⁹⁸. Cela pourrait s'expliquer en considérant les montants moyen et médian des sommes prêtées qui s'établissent respectivement à 1,235 et 900 livres. Pour des habitants, il s'agit de chiffres relativement considérables. En année normale, ils représentent la valeur du capital d'exploitation d'une bonne habitation ou encore celle de quelque centaines de minots de blé. Les choses sont pourtant plus complexes. Parmi les débiteurs de notre marchand, seule une minorité s'inscrit pour d'assez grosses sommes. Ils sont 36 (19,3%) à emprunter au moins 2,000 livres, dont 19 (10,2%) atteignent ou dépassent 3,000 livres. Mais ce petit groupe s'adjuge la moitié du total des prêts, 114,317 livres sur 229,779⁹⁹. En

⁹⁸ Parmi eux, citons l'exemple de René Messier Duchêne, fils, habitant de Varennes. Le 9-4-1742, il emprunte 550 livres à constitution de rente; le 20-7-1749, 1,500 livres; le 1-6-1754, 2,000 livres. Enfin, le 11-5-1759, il signe une obligation de 2,000 livres (ANQM, Minutes S. Sanguinet, A. Foucher, A. Loiseau et J.-C. Duverny).

⁹⁹ Dont 73,184 livres pour ceux qui empruntent plus de 3,000 livres, 31,8% du total des prêts.

revanche, pour la majorité des habitants et des artisans, soit 105 sur 186, le montant emprunté est inférieur à 1,000 livres. Pour 74 d'entre eux (40% de l'ensemble), il tombe même au-dessous de 700 livres. Si cette deuxième catégorie est la plus nombreuse, elle ne compte cependant que pour un quart (24,1%) du total des emprunts. Notons d'ailleurs que les petits prêts ne sont guère fréquents puisqu'un dixième seulement des débiteurs est engagé pour moins de 300 livres. Troisième groupe, intermédiaire entre les deux précédents, celui des débiteurs qui empruntent entre 1,000 et 2,000 livres. Un quart de l'effectif (44 sur 186) et un quart du total des prêts (59,941 livres). Certes, ces proportions se modifieraient sans doute sensiblement si l'on regardait la situation décennie par décennie. Prépondérants avant 1752, les emprunteurs modestes le sont probablement beaucoup moins, sinon plus du tout, après cette date. De même, il serait intéressant d'établir l'importance relative des 186 noms rencontrés dans notre dossier, par rapport à l'ensemble des chefs de famille qui ont vécu de 1732 à 1771, à Varennes, Verchères et autres lieux. Pour le moment, ce n'est pas possible.

3- Consolidation de dettes ou prêts véritables?

De toute manière, il faut examiner de plus près l'origine des créances détenues par F.-A. Bailly, sous forme d'obligations et de rentes constituées. On peut le faire grâce aux quelques lignes ou aux quelques mots qui, dans chaque acte notarié, indiquent l'emploi de la somme en jeu. De telles mentions manquent parfois de précision mais, dans l'ensemble, elles permettent d'effectuer certains calculs et de découvrir des ordres de grandeur acceptables. Au point de départ, les lacunes de l'information obligent à retirer de la série, 5 obligations et 11 constitutions de rente. Il reste donc 259 actes (90 et 169) pour un montant total de 287,379 livres (90,207 et 197,172).

Première constatation: l'existence de doubles emplois, de sommes comptées deux fois. Le montant inscrit dans l'acte sert en partie à refinancer (pour employer une expression d'aujourd'hui) une obligation ou une constitution de rente antérieure. Cette pratique connaît deux variantes. Dans la première, il s'agit du même débiteur¹⁰⁰. Dans la seconde, le nouvel acte correspond seulement à

¹⁰⁰ Par exemple, le 1-4-1749, J.-Bte Barrabé et A. Vivant constituent 60 livres de rente au profit de F.-A. Bailly, moyennant 1,200 livres. Sur cette somme, ils ne reçoivent effectivement que 594 livres. Le reste sert à amortir et annuler deux obligations de 156 et 450 livres qu'ils ont signées en 1737 et 1742. ANQM, Minutes A. Foucher.

un changement de débiteur, au transfert d'une dette antérieure sans déboursé nouveau de la part du créancier¹⁰¹. Une telle opération intervient surtout à l'occasion de la vente de terres ou d'immeubles déjà hypothéqués.

TABLEAU 7
LES DOUBLES EMPLOIS DANS LA SÉRIE DES PRÊTS
DE F.-A. BAILLY

A) Obligations						
	Montant total (en livres)	Doubles emplois		Solde (en livres)		
		1	2			
1732-1741	3,312	—	—	3,312		
1742-1751	7,938	—	—	7,938		
1752-1761	43,415	—	—	43,415		
1762-1771	35,542	2,718	—	32,824		
<i>Montant total:</i> après retrait des actes où manquent les informations recherchées						
<i>Doubles emplois:</i> 1- Dans une obligation signée par le même débiteur 2- Par transfert à un autre débiteur d'une somme - déjà due par obligation.						
B) Constitutions de rente						
	Montant total (en livres)	Doubles emplois (en livres)				Solde (en livres)
		A		B		
		1	2	1	2	
1732-1741	3,200	—	—	700	—	2,500
1742-1751	39,063	2,329	125	—	2,270	34,339
1752-1761	101,915	2,719	—	3,300	3,476	92,420
1762-1771	52,294	—	400	6,155	27,745	17,994
<i>Montant total:</i> après retrait des actes où manquent les informations recherchées						
<i>Doubles emplois:</i> A) avec une somme déjà prêtée par obligation 1- au même débiteur 2- à un autre débiteur B) avec une somme déjà prêtée par constitution de rente 1- au même débiteur 2- à un autre débiteur						

¹⁰¹ Ainsi le 12-4-1756, Joachim Tetro, habitant de Verchères, constitue 175 livres de rente moyennant 3,500 livres. En fait, F.-A. Bailly ne lui verse pas un sou. C'est que Joachim Tetro vient d'acheter une terre des héritiers de Joseph Jarret de Verchères, pour le prix de 5,000 livres. Là-dessus, il a été convenu que 3,500 livres seraient payées à F.-A. Bailly pour acquitter la succession de deux constitutions de rente et d'une obligation dues par le défunt. Le remboursement immédiat étant impossible, les prêts antérieurs sont prolongés par un nouvel acte où Joachim Tetro est substitué à Joseph Jarret comme débiteur. ANQM, Minutes J.-C. Duvernay.

En éliminant les sommes ainsi impliquées, on peut connaître le montant réel des prêts consentis par F.-A. Bailly. C'est l'objet du tableau précédent. Si les doubles emplois ne changent pas grand chose à la série des obligations, ils déforment quelque peu celle des constitutions de rente. Après 1762, la chute des prêts réalisés sous cette forme est beaucoup plus considérable que ce que l'on pouvait en deviner au premier abord. Par rapport à la décennie 1752-1761, la diminution atteint 80%. Le niveau encore élevé du montant total apparent résulte essentiellement de transferts entre d'anciens et de nouveaux débiteurs. En revanche, pour la période 1732-1761, l'évolution des prêts réels est identique à celle que montre la série originelle. Les sommes en jeu restent considérables.

F.-A. Bailly n'en a cependant donné qu'une partie en argent liquide. Au moment où ils sollicitent un prêt, nombre de clients ont déjà des dettes plus ou moins anciennes envers le marchand, soit en compte courant, soit sous forme de billet. Plutôt que de faire l'objet d'un règlement distinct, ces arriérés sont incorporés dans le montant de l'obligation ou dans le principal de la rente constituée. De plus, un débiteur peut prendre à sa charge des dettes comparables contractées par des tiers¹⁰². Essayons donc d'apprécier l'importance de cette pratique.

¹⁰² Ainsi, le 28-3-1745, J.-Bte Petit, habitant du Cap Saint-Michel, signe une obligation de 836 livres. Là-dessus, 303 livres représentent la valeur de "bonnes et loyales marchandises" livrées antérieurement. S'y ajoutent 79 et 54 livres dues à F.-A. Bailly par deux membres de la famille du débiteur.

ANQM, Minutes S. Sanguinet. En réalité, les actes notariés parlent souvent "d'argent et de marchandises fournies avant les présentes". Il s'agit sans doute de petits prêts de la main à la main, sans autre formalité qu'une inscription au compte du client dans les livres du marchand. Dans l'impossibilité de distinguer ces prêts des ventes de marchandises, il faut les confondre dans une catégorie unique de dettes au magasin. Naturellement, il y a là un premier terrain favorable au développement de pratiques usuraires.

TABLEAU 8
LA PART DES DETTES CONSOLIDÉES DANS LE MONTANT
DES OBLIGATIONS ET LE PRINCIPAL
DES RENTES CONSTITUÉES

A) Obligations									
	I Montant total des prêts réels (en livres)	II Dettes anciennes des débiteurs (en livres)				III Dettes anciennes de tiers prises en charge par le débiteur (en livres)			
		Par compte	Par billet	Total	% II/I	Par compte	Par billet	Total	% III/I
1732-1741	3,312	2,312	—	2,312	70%	300	—	300	9%
1742-1751	7,938	4,704	—	4,704	59%	1,523	—	1,523	19,2%
1752-1761	43,415	25,631	2,851	28,482	66%	—	265	265	0,6%
1762-1771	32,824	5,304	1,000	6,304	19%	153	—	153	0,6%
B) Constitutions de rentes									
	I Montant total des prêts réels (en livres)	II Dettes anciennes des débiteurs (en livres)				III Dettes anciennes de tiers prises en charge par le débiteur (en livres)			
		Par compte	Par billet	Total	% II/I	Par compte	Par billet	Total	% III/I
1732-1741	2,500	500	1,000	1,500	60%	—	—	—	—
1742-1751	34,339	1,981	850	2,831	8%	—	—	—	—
1752-1761	92,420	1,081	1,185	2,266	2,5%	1,175	—	1,175	1,3%
1762-1771	17,994	1,550	650	2,200	11,2%	200	—	200	1%

La consolidation de dettes au magasin n'intervient que de façon très secondaire dans les prêts en constitution de rente (sauf de 1732 à 1741 où les montants en cause sont peu élevés). Au cours de la décennie 1752-1761, elle compte pour moins de 4% du volume des prêts alors que ce dernier atteint son apogée. Il en va tout autrement pour les obligations. Encore une fois, les années 1762-1771 font exception puisque les ventes au magasin ont fortement diminué. Mais, pendant le Régime français, ces obligations servent surtout à transformer en dettes hypothécaires à moyen ou à long terme, de simples billets ou des comptes en souffrance. De 1732 à 1751, il s'agit des quatre cinquièmes des sommes inscrites sur les actes et des deux tiers de 1752 à 1761. F.-A. Bailly trouve ainsi le moyen de prendre des gages solides sur des clients dont la solvabilité lui paraît

douteuse. En même temps, certes, il renonce à encaisser tout de suite une partie du produit de ses ventes et il immobilise une part de ses profits. En moyenne, c'est 411 livres par an de 1732 à 1741 (avec des contrats de constitution), 905 livres de 1742 à 1751, 3,218 livres de 1752 à 1761.

En quelques occasions, F.-A. Bailly se charge aussi de payer des sommes que ses débiteurs doivent à d'autres créanciers. Nous avons déjà cité l'exemple du rachat des dettes d'Hector Piot de Langloiserie envers le Séminaire de Montréal. Le 15 mars 1749, Joseph Jarret de Pouligny constitue 50 livres de rente, moyennant 1,000 livres dont 300 sont payées par F.-A. Bailly à Jacques Gadois Mogé fils pour régler un billet de 1739¹⁰³. Le débiteur ne reçoit pas d'argent mais en changeant de créancier, il bénéficie d'un délai de paiement supplémentaire. Quant au marchand, il peut avoir intérêt à racheter les dettes de ses clients envers des tiers pour mieux les contrôler. D'une décennie à l'autre, cette opération implique les montants suivants.

TABLEAU 9
DETTES DE SES DÉBITEURS ENVERS DES TIERS
ACQUITTÉES PAR F.-A. BAILLY

	OBLIGATIONS			CONTRATS DE CONSTITUTION		
	I Montant total (en livres)	II Sommes payées par F.-A. Bailly à des tiers (en livres)	% II /I	I Montant Total (en livres)	II Sommes payées par F.-A. Bailly à des tiers (en livres)	% II /I
1732-1741	3,312	600	18%	2,500	—	—
1742-1751	7,938	364	4,5%	34,339	5,820	17%
1752-1761	43,415	2,602	6%	92,420	2,625	3%
1762-1771	32,824	20,843	63,5%	17,994	—	—

¹⁰³ ANQM, Minutes A. Foucher.

Déduction après déduction, on en arrive aux véritables emprunts. Autant que leur valeur, il importe de connaître l'usage qui en est fait. En général, les actes notariés identifient les sommes affectées à l'achat de terres, que celles-ci soient acquises de cohéritiers à la suite du partage d'une succession ou de tiers et d'étrangers à la famille. Ici et là on mentionne aussi des montants destinés à bâtir ou à faire "des améliorations sur la terre". Il reste néanmoins un solde important dont l'utilisation n'est pas précisée. L'argent prêté par F.-A. Bailly se répartit donc en trois grandes rubriques.

TABLEAU 10

LES SOMMES RÉELLEMENT PRÊTÉES PAR F.-A. BAILLY

A) Obligations									
	I Montant total (en livres)	II Emprunts véritables		III Emprunts pour acheter de la terre		IV Emprunts pour bâtisses et améliorations sur les terres		Emprunts à usage indéterminé	
		Montant (en livres)	% II/I	Montant (en livres)	% III/I	Montant (en livres)	% IV/I	Montant (en livres)	% V/I
1732-1741	3,312	100	3%	100	3%	—	—	—	—
1742-1751	7,938	1,347	17%	1,347	17%	—	—	—	—
1752-1761	43,415	12,066	28%	9,731	22%	—	—	2,335	6%
1762-1771	32,824	5,524	17%	200	0,6%	—	—	5,324	16,4%
B) Constitutions de rentes									
1732-1741	2,500	1,000	40%	800	32%	—	—	200	8%
1742-1751	34,339	25,683	75%	13,713	40%	5,163	15%	6,807	20%
1752-1761	92,420	86,153	93%	42,734	46%	8,794	9%	35,625	38%
1762-1771	17,994	17,094	95%	9,975	55%	1,539	9%	5,480	31%

Remarquons d'abord que la constitution de rente est la procédure d'emprunt la plus courante, et de loin (129,930 livres au total contre 19,037 livres sous forme d'obligations), ce qui s'explique aisément. Prêter de l'argent de cette façon apporte non seulement une garantie hypothécaire mais aussi un intérêt, une rente, un revenu annuel et régulier. Ceci dit, une bonne moitié de l'ensemble des emprunts est explicitement désignée dans les actes notariés comme devant servir à l'achat de terres (82% en 1732-1741; 55,7% en 1742-1751; 53,4% en 1752-1761; 45% en 1762-1771). Il s'agit probablement d'une proportion minimum car on peut penser qu'on emploie aussi à cette fin une partie des sommes dont l'usage

n'est pas précisé¹⁰⁴. De même, bâtiments et améliorations sur les terres constituent des investissements immobiliers. Le financement d'acquisitions foncières entraîne donc F.-A. Bailly à prêter en moyenne, par année: de 90 à 110 livres dans la décennie 1732-1741; de 1,506 à 2,703 livres entre 1742 et 1751; de 5,246 à 9,821 livres entre 1752 et 1761; enfin de 1,017 à 2,216 livres entre 1762 et 1771. C'est une manière assez originale de placer les profits réalisés dans le commerce et qu'on n'a pas besoin d'y réinvestir¹⁰⁵. Elle l'emporte nettement sur l'achat de terres sans l'exclure totalement. C'est qu'elle offre une sûreté comparable, un revenu net de tous frais et qu'elle dispense des contraintes et des aléas de la mise en valeur.

Au total, l'activité de prêteur de F.-A. Bailly et son expansion considérable entre 1732 et 1761 reposent sur deux éléments principaux. D'une part, les difficultés d'une partie de sa clientèle à payer ses achats au magasin. Elles débouchent sur un endettement qu'on peut dire de consommation. D'autre part, la nécessité pour nombre d'habitants de se procurer des fonds pour acquérir tout ou partie de leurs terres. Lorsque le territoire d'une paroisse a été entièrement concédé, lorsque la population atteint une certaine densité et lorsque l'on écarte la solution du morcellement¹⁰⁶, un choix assez simple s'offre à une bonne partie des habitants qui atteignent l'âge de l'établissement. Partir dans une seigneurie voisine et y obtenir une concession ou bien rester sur place et acheter une terre déjà défrichée. Certes, il faudrait démontrer et décrire longuement ce phénomène. Pour le moment, on peut seulement constater qu'il semble conduire à un important endettement hypothécaire. À Varennes et aux alentours, ce dernier augmente à un rythme rapide dans les dernières décennies du Régime français. Toutefois, dans la mesure où on la perçoit à travers les affaires d'un seul marchand, cette vive progression n'est peut-être qu'une illusion d'optique. Seule, une enquête d'ensemble permettrait de trancher la question.

¹⁰⁴ Ces dernières peuvent aussi servir de paravant à des pratiques usuraires, s'il y a une différence entre les montants inscrits dans les actes et ceux qui ont été réellement prêtés.

¹⁰⁵ À vrai dire, ces profits ne sont qu'une des sources des nouveaux prêts consentis chaque année. Il faut tenir compte des fonds provenant du remboursement d'emprunts antérieurs et à partir d'un certain seuil, des intérêts versés par les débiteurs. On peut d'ailleurs se demander si quelques-unes des sommes que nous avons classées avec les doubles emplois ne devraient pas s'ajouter aux montants que nous venons de calculer. Il s'agit de celles qui font l'objet d'un transfert d'un débiteur à un autre. Techniquement, on peut les considérer comme de nouveaux prêts. Cette addition serait surtout importante pour la décennie 1762-1771. La moyenne annuelle des prêts pour achat de terre serait alors comprise entre un minimum de 1,017 livres et un maximum de 4,900.

¹⁰⁶ Cf. Louise Dechêne, *Habitants et marchands... op. cit.*, 264, 270.

4- Les remboursements

En attendant, il nous reste la ressource d'examiner dans quelle mesure et comment les débiteurs de F.-A. Bailly se libèrent de leur endettement. L'absence de quittance ou de toute autre information sur le destin de certaines créances nous oblige à retirer quelques actes du dossier. Le déchet est cependant limité; sinon en nombre du moins en valeur. Il touche 28% des obligations et 13% des constitutions de rente, mais seulement 11,5% et 9% des valeurs totales.

TABLEAU 11
LE SORT DES CRÉANCES DE F.-A. BAILLY
ÉTAT DE L'INFORMATION

	OBLIGATIONS				CONSTITUTIONS DE RENTE			
	Nombre		Montant total (en livres)		Nombre		Montant total (en livres)	
	1	2	1	2	1	2	1	2
1732-1741	11	5	3,965	2,985	5	2	3,200	1,200
1742-1751	21	13	7,398	5,001	68	59	40,614	35,914
1752-1761	48	38	43,565	37,544	58	48	102,665	92,370
1762-1771	15	13	36,542	36,042	49	47	58,910	57,360
TOTAL	95	70	92,010	81,572	180	156	205,389	184,844
1. — Nombre d'actes (ou montant total) recensés au point de départ. 2. — Nombres d'actes (ou montant total) sur lesquels on dispose d'informations ultérieures.								

Autre retrait nécessaire, celui des sommes encore dues au moment de l'inventaire de la succession en 1771. Elles ont déjà été mentionnées lors de l'étude de la fortune au décès de F.-A. Bailly. Notons seulement ici ce qu'elles¹⁰⁷ représentent par rapport au montant des prêts apparents au cours de chaque décennie.

¹⁰⁷ Nos chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de l'inventaire après décès, parce que nous ne tenons pas compte des remboursements partiels effectués sur les montants figurant dans les actes.

TABLEAU 12
LE SORT DES CRÉANCES DE F.-A. BAILLY
LES SOMMES DUES AU MOMENT DU DÉCÈS

	OBLIGATIONS		CONSTITUTIONS DE RENTE	
	Montant dû en 1771 (en livres)	%	Montant dû en 1771 (en livres)	%
1732-1741	—	—	—	—
1742-1751	—	—	7,826	19,3
1752-1761	8,167	18,7	24,549	23,9
1762-1771	11,660	31,9	48,630	82,5
<p>N.B. Le pourcentage est celui du montant dû en 1771 par rapport à l'ensemble des sommes figurant dans les actes d'une décennie.</p>				

Le remboursement de l'argent prêté en constitution de rente est sensiblement plus lent que le paiement des obligations, ce qui correspond à la différence de nature entre les deux types de créance.

Les actes qui restent après ces déductions ont fait l'objet d'une quittance. Il s'agit donc de dettes éteintes du vivant de F.-A. Bailly¹⁰⁸. Tout le problème est de savoir comment. En effet, il existe plusieurs manières d'annuler une dette ou de se débarrasser de la charge d'un emprunt. Passons-les en revue en considérant les sommes impliquées.

¹⁰⁸ Il faut y ajouter les montants figurant sur les actes retirés du dossier, soit 10,438 livres pour les obligations et 18,545 livres pour les constitutions de rente.

TABLEAU 13
LES CRÉANCES ANNULÉES DU VIVANT DE F.-A. BAILLY

A) Obligations							
	1	2	3	4	5	6	7
1732-1741	2,985	1,021	—	800	—	214	950
1742-1751	5,001	4,047	1,648	534	—	420	—
1752-1761	29,377	11,221	8,513	4,450	4,900	5,650	3,156
1762-1771	24,382	4,218	1,500	—	—	274	19,890
TOTAUX	61,745	20,507	11,661	5,784	4,900	6,558	23,996
% DE 1	100	33,21	18,88	9,36	7,93	10,62	38,86
B) Constitutions							
1732-1741	1,200	700	700	—	—	500	—
1742-1751	25,588	19,820	18,005	1,150	1,856	5,012	750
1752-1761	67,281	19,671	19,671	22,600	9,000	9,550	7,000
1762-1771	8,730	—	—	2,400	—	6,330	—
TOTAUX	106,339	40,191	38,376	26,150	10,856	21,392	7,750
% DE 1	100	37,79	36,08	24,59	10,20	20,11	7,28
<i>Légende:</i>							
1 — Montant total des dettes éteintes.							
2 — Montant total des dettes éteintes par quittance simple.							
3 — Montant total des dettes éteintes par quittance simple après déduction des sommes incorporées dans d'autres obligations ou constitutions de rente du même débiteur.							
4 — Montant total des dettes éteintes par la vente d'immeubles à F.-A. Bailly.							
5 — Montant total des dettes éteintes par cession et abandon aux héritiers.							
6 — Montant total des dettes éteintes par ventes d'immeubles à des tiers.							
7 — Montant total des dettes éteintes à la suite d'une saisie.							
La colonne 1 est la somme des colonnes 2, 4, 5, 6, 7. Le classement est fait en fonction de la date à laquelle les dettes sont contractées non en fonction du moment où elles sont éteintes.							

Première solution, la plus simple: le débiteur ou son représentant¹⁰⁰ obtient quittance en payant, sans formalités ni complications apparentes, le montant de l'obligation ou en remboursant le principal de la rente constituée. Dans le total des créances annulées, elle est nettement minoritaire; un tiers pour les obligations, à peine les deux cinquièmes pour les constitutions de rente. De plus, certaines quittances sont purement fictives. Les débiteurs ne les obtiennent qu'après avoir signé une nouvelle obligation ou constitué une nouvelle rente dans lesquelles leurs anciennes dettes s'ajoutent à de nouveaux emprunts. Si on retranche les sommes en question, la proportion des remboursements simples tombe encore plus bas: à moins d'un cinquième pour les obligations, à 36% pour les constitutions de rente¹¹⁰.

Par conséquent, nombre de gens ne se libèrent de la dette qu'ils ont envers F.-A. Bailly qu'en perdant la terre ou l'immeuble offerts en garantie. Ce dénouement malheureux comporte plusieurs variantes. Tout d'abord, la vente au créancier lui-même, la dette étant, bien entendu, déduite du prix à payer. Pour une bonne part, le patrimoine immobilier de F.-A. Bailly a été constitué de cette façon. Des maisons et des terres ont été acquises en échange de l'annulation d'obligations et de rentes constituées d'une valeur totale de 31,934 livres, (soit 20,3% de l'ensemble des dettes réellement éteintes). En second lieu, plusieurs habitants incapables de rembourser durant leur vie active, transmettent tout simplement leurs dettes à leurs héritiers. Moyennant une pension viagère, ils leur font cession et abandon de leurs biens. Mais ceux-ci sont hypothéqués. Grevés d'une obligation ou d'une rente constituée, ils n'ont qu'une valeur plus ou moins réduites. Un tel transfert d'une génération à l'autre porte sur une somme globale de 15,756 livres et représente 10% des créances réellement annulées.

¹⁰⁹ Dans ce cas, on peut se demander s'il est justifié d'inclure le montant quittancé dans notre première rubrique. Si on l'a fait, c'est uniquement par défaut d'informations. Mais les chiffres des colonnes 2 et 3 du tableau précédent exagèrent sans doute le volume des remboursements simples.

¹¹⁰ Il est intéressant de noter que ces remboursements se concentrent dans les trois années 1758, 1759 et 1760, à 42,5% pour les obligations et à 38,6% pour les constitutions de rente (45,9 et 52,1% pour les années 1757-1761). L'inflation est toujours le meilleur moyen d'effacer ses dettes. À condition d'avoir de l'argent. Outre les cas connus, il est possible qu'un certain nombre d'actes retirés du dossier aient été payés durant ces années. Après la déflation et le retour à l'ordre monétaire, les dettes sont payables en or ou en argent.

Mais d'autres débiteurs n'ont pas le temps d'attendre jusque-là. Ils doivent vendre leur terre ou une de leurs terres à un tiers, étranger à la famille. Souvent, ce dernier n'est guère plus argenté que le vendeur. En guise de paiement, total ou partiel, il accepte alors de se charger de la dette envers F.-A. Bailly. Nous avons déjà noté ces changements de débiteurs à propos des doubles emplois dans la série des actes notariés. Ils comptent ici pour un total de 27,950 livres ou 17,7% des dettes éteintes. Enfin, il arrive que le créancier perde patience et décide de brusquer les choses. Ne pouvant se faire payer une obligation ou attendant depuis trop d'années le versement de sa rente, il s'adresse aux tribunaux et fait saisir les biens de son débiteur. Il récupère sa mise sur le produit de leur vente aux enchères¹¹¹. Pour sa part, F.-A. Bailly utilise cette procédure pour annuler 31,796 livres de créances, soit 20,2% des obligations et constitutions de rentes réellement éteintes.

On voit donc à l'oeuvre un mécanisme bien connu de l'histoire des sociétés rurales. Pour des raisons diverses, les paysans s'endettent plus ou moins lourdement. Ne pouvant rembourser, ils sont promis à plus ou moins long terme à l'expropriation. Toutefois, si en Europe, le processus favorise la concentration de la propriété foncière et notamment ce qu'on a appelé la conquête bourgeoise du sol, il n'en est pas tout à fait de même ici. Certes, des habitants endettés sont contraints de se défaire en totalité ou en partie de leurs terres. Mais ces dernières n'aboutissent que pour une part minoritaire dans les mains de F.-A. Bailly. La plupart du temps, les acquéreurs sont d'autres habitants. De ce fait, il y a bien appauvrissement et peut-être déclassement d'un certain nombre d'individus. Mais, considérée dans son ensemble, la paysannerie maintient ses positions et conserve en grande partie la propriété du sol qu'elle cultive¹¹².

D'ailleurs, à raisonner en termes de montants remboursés, on perd de vue certaines dimensions de la réalité. Il faut aussi regarder comment les diverses catégories de débiteurs ont supporté leur endettement.

¹¹¹ Cependant, en deux ou trois occasions, les juges de la Cour des Plaidoyers communs à Montréal réduisent d'autorité le montant de créances de F.-A. Bailly. Voir, par exemple: ANQM, Cour des Plaidoyers communs. Registres des sentences, v. 1, f. 101, le 27-2-1766.

¹¹² Cf Louise Dechêne, *Habitants et marchands... op. cit.*, 279.

Parmi les 186 habitants et artisans identifiés plus haut, considérons d'abord les 136 qui n'apparaissent qu'une fois dans la série, pour une obligation ou une rente constituée. Parmi ceux qui empruntent une ou plusieurs fois, ajoutons-leur 26 individus dont les dettes s'additionnent vraiment et connaissent un sort identique. Le tableau suivant classe tout ce monde, à la fois d'après l'importance des emprunts et d'après ce qui est arrivé par la suite.

TABLEAU 14
LE SORT DES DÉBITEURS DE F.-A. BAILLY: 1^{er} GROUPE

MONTANT TOTAL EMPRUNTÉ (en livres)										
	de 100 à 199	de 200 à 299	de 300 à 499	de 500 à 699	de 700 à 999	de 1,000 à 1,499	de 1,500 à 1,999	de 2,000 à 2,999	3,000 et plus	TOTAL
1) Débiteurs retirés du dossier par manque d'information	6	2	6	6	5	1	2	1	—	29
2) Débiteurs encore endettés au moment du décès de F.-A. Bailly (1771)	2	2	5	13	14	9	9	4	6	64
3) Débiteurs qui ont reçu quittance du vivant de F.-A. Bailly	—	3	9	7	4	7	3	3	1	37
4) Débiteurs dont la dette a été éteinte										
a) par vente d'immeubles à F.-A. Bailly	—	—	1	1	3	—	1	1	1	8
b) par transmission aux héritiers	—	1	—	—	—	—	—	—	2	3
c) par vente d'immeubles à des tiers	—	1	1	3	3	5	—	—	2	15
d) à la suite d'une saisie	—	—	2	2	—	1	—	1	—	6
TOTAL	8	9	24	32	29	23	15	10	12	162

Il reste 24 personnages dont 14 ont emprunté plus de 2,000 livres. L'histoire de leur endettement est un peu moins simple. Certains doivent encore quelque chose en 1771 tout en ayant obtenu quittance pour un autre emprunt, etc... Les combinaisons sont multiples. Si l'on retient la même classification il faut donc se résoudre à compter le même homme plusieurs fois¹¹³.

¹¹³ C'est aussi dans ce groupe que l'on trouve le plus grand nombre de fauses quittances pour des sommes déjà dues et incorporées dans une nouvelle obligation ou une nouvelle constitution de rente.

TABLEAU 15
LE SORT DES DÉBITEURS DE F.-A. BAILLY:
2e GROUPE

MONTANT TOTAL EMPRUNTÉ (en livres)										
	de 100 à 199	de 200 à 299	de 300 à 499	de 500 à 699	de 700 à 999	de 1,000 à 1,499	de 1,500 à 1,999	de 2,000 à 2,999	3,000 et plus	TOTAL
Répartition au point de départ	—	1	1	—	2	4	2	7	7	24
1) Débiteurs retirés partiellement du dossier par manque d'informations	—	1	1	—	1	1	1	3	2	10
2) Débiteurs encore endettés au moment du décès de F.-A. Bailly (1771)	—	—	—	—	1	2	1	4	2	10
3) Débiteurs ayant reçu partiellement quittance du vivant de F.-A. Bailly	—	—	1	—	2	1	—	2	2	8
4) Débiteurs dont la dette a été partiellement éteinte										
a) par vente d'immeubles à F.-A. Bailly	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2
b) par transmission aux héritiers	—	—	—	—	—	—	—	1	2	3
c) par vente d'immeubles à des tiers	—	1	—	—	—	2	1	1	4	9
d) à la suite d'une saisie	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1

Première constatation: les deux cinquièmes (74 sur 186) de ceux qui ont eu recours au crédit de F.-A. Bailly se trouvent encore endettés envers lui en 1771. Pour la moitié, ils se recrutent parmi ceux qui ont emprunté plus de 1,000 livres. Répartition normale. Il est évidemment plus difficile de se libérer d'une grosse dette que d'une petite. Des 75 débiteurs qui se sont inscrits pour moins de 700 livres, il n'en reste que 24, soit 32%. Mais on compte encore 16 de ceux qui ont emprunté plus de 2,000 livres et la proportion monte à 44,5%¹¹⁴.

¹¹⁴ Sans faire de recherche systématique, nous avons rencontré 14 quittances ou annulations postérieures à 1771; 6 avant 1776 (pour 7,200 livres); 6 avant 1781 (pour 6,259 livres); 2 avant 1786 (pour 5,000 livres). Sur 18,459 livres de dettes, 8,300 ont été annulées grâce à la vente de terres à des tiers et 1,500 livres ont été transmises à des héritiers.

Les débiteurs retirés du dossier pour un ou plusieurs actes ont vu leur dette s'éteindre dans des conditions qui nous demeurent inconnues. Ils sont particulièrement nombreux dans les catégories de montant minime ou modeste. Ainsi, dans le premier tableau, on en recense 20 sur 29 au-dessous de 700 livres. Cette lacune de notre information a alors moins de portée. Le reliquat représente un peu moins de la moitié du groupe. Il se divise en deux parties à peu près égales. D'abord, ceux qui ont pu rembourser l'argent prêté dans des conditions à peu près normales et qui ont reçu quittance¹¹⁵; 37 l'ont fait totalement, 8 partiellement. Là aussi, ils se regroupent surtout au-dessous du seuil de 1,000 livres (23 et 3). En second lieu, viennent les gens qui pour se libérer de leur dette, ont dû, d'une manière ou d'une autre, se défaire d'une partie sinon de la totalité de leur patrimoine immobilier; 32 se sont complètement acquittés de cette façon, 15 en partie. Aucune catégorie d'emprunteurs n'échappe à cette issue. Dix-huit ont dû passer par là pour une somme inférieure à 1,000 livres. Mais la proportion est particulièrement forte pour les débiteurs de plus de 2,000 livres. Sur les 36 individus ou ménages de cette catégorie, quatre seulement ont reçu une quittance totale et quatre autres, une quittance partielle. En revanche, sept ont été contraints d'abandonner de leurs biens pour se libérer totalement et dix autres, pour s'acquitter partiellement. Au total, ce sont donc 47 des 186 débiteurs qui ont connu les suites malheureuses de l'endettement¹¹⁶. Apparemment, c'est beaucoup. Toutefois, dans le

¹¹⁵ Les délais de paiement en années complètes (plus souvent quelques mois) sont les suivants: pour les obligations; moins d'un an (4 cas); 1 an (4 cas); 2 ans (1 cas); 3 ans (1 cas); 4 ans (1 cas); 5 ans (1 cas); 13 ans (1 cas); 16 ans (1 cas). Pour les constitutions de rente: 1 an (3 cas); 3 ans (7 cas); 4 ans (1 cas); 5 ans (3 cas); 6 ans (3 cas); 7 ans (3 cas); 8 ans (3 cas); 9 ans (2 cas); 10 ans (1 cas); 11 ans (3 cas); 12 ans (2 cas).

¹¹⁶ Au moment de l'étude de la clientèle de F.-A. Bailly, nous avons classé onze personnages à part, du fait de leur statut social. Pour quatre d'entre eux, l'endettement conduit à l'expropriation. Le cas de Joseph Jarret de Pouligny, seigneur de Verchères à déjà été évoqué. Le 24-5-1771, Joseph des Goutins retrocède à la veuve Bailly la terre acquise avec les deniers de son beau-frère (dans le tableau no 2, elle porte le no 6). Après la Conquête, Élisabeth de Ramesay, veuve de Louis Chap de la Corne, est débitrice d'une rente annuelle de 900 livres, pour 18,000 livres empruntées en 1759, au plus fort de l'inflation. Elle se décide à abandonner l'un des biens offerts en gage, soit une maison à Montréal. Le 3-11-1763, F.-A. Bailly l'achète pour 28,000 livres. Sur cette somme, il n'a plus que 10,000 livres à payer (ANQM, Minutes P. Mézières). Cet achat représente donc 18,000 livres sur les 31,746 livres d'immeubles acquis par extinction de créances. Le rachat des créances du Séminaire de Montréal sur Louis Hector Piot de Langloiserie entraîne une autre opération de liquidation en 1768. F.-A. Bailly obtient ainsi un bon rang lors de la répartition des deniers de la vente après saisie des biens de la succession, essentiellement la seigneurie de l'île Sainte-Thérèse. Sur un total de 1,217 livres sterling, il se voit d'abord attribuer 966 livres 5 shillings, comme étant aux droits du Séminaire, puis 57 livres et 13 shillings pour un contrat de constitution, au principal de 4,000 livres tournois, passé en 1759 (ANQM, Cour des vidoiers communs. Registres des sentences. v. 1, f. 77 et 78, le 7-10-1768).

territoire considéré et pour les quarante années qui vont de 1732 à 1771, F.-A. Bailly n'est que l'un des créanciers même s'il devient vite le principal. De même, ses clients ne représentent qu'une partie de la population. Une étude plus systématique et plus générale serait donc indispensable pour évaluer la portée réelle de l'endettement dans nos deux paroisses.

D) LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONSTITUTION D'UNE FORTUNE

Revenons alors à notre point de départ: la fortune de F.-A. Bailly. Les informations disponibles permettent de suivre la progression de trois de ses composantes, les obligations, les rentes constituées et les immeubles. Pour les premières, on reste un peu au-dessous de la réalité puisqu'il faut retrancher de la série un certain nombre d'actes où les informations ne sont pas satisfaisantes. Ceci fait, il suffit de soustraire du montant total des obligations et des constitutions de rente de chaque année, celui des dettes éteintes durant la même année. Les soldes obtenus peuvent s'additionner. Du côté des immeubles, le procédé est plus grossier. Les seules données disponibles sont les prix d'acquisition des terres et des maisons. Leur somme (déduction faite des immeubles revendus) ne comprend pas la valeur des constructions postérieures ni la plus-value réalisée au cours du temps sur certains domaines. Les séries ci-dessous sont donc faites de chiffres qui, considérés un à un, sont inexacts. Elles n'en dessinent pas moins, de cinq en cinq ans, une évolution fort vraisemblable¹¹⁷.

¹¹⁷ Pour les obligations et les constitutions de rente, les chiffres de 1771 diffèrent de ceux de l'inventaire parce que nous ne tenons pas compte des paiements partiels qui ont pu être faits.

TABLEAU 16
ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE
DE F.-A. BAILLY

ANNÉES	MONTANT total (en livres)	% d'aug- mentation par rapport à l'année précédente	VALEUR (en livres)			% du montant total		
			Obligations	Consti- tutions de rente	Immeu- bles	Obl.	Const.	Im.
1736	1,300	—	800	—	500	61,6	—	38,4
1741	5,356	312%	806	1,400	3,150	15	26,1	58,8
1746	15,944	197%	3,773	7,521	4,650	23,7	47,2	29,1
1751	40,863	156%	1,593	33,020	6,250	3,9	80,8	16,3
1756	76,528	87%	12,461	54,367	9,700	16,3	71	12,7
1761	129,558	69%	26,445	92,843	10,300	20,4	71,7	7,9
1766	140,974	8,8%	21,392	77,566	42,016	15,2	55	29,8
1771	151,473	7,5%	18,049	80,210	53,214	11,9	52,9	35,2

L'augmentation la plus spectaculaire du montant total prend place avant 1751. C'est une multiplication par plus de 7 qui intervient entre 1741 et 1751. Ensuite, la progression continue mais étant donné le niveau déjà atteint, le rythme de croissance ne peut que ralentir. De 1751 à 1761, on assiste à un bon triplement. En parallèle, la place des diverses composantes se modifie sensiblement. Si le patrimoine immobilier grandit en valeur et en superficie, sa part dans l'ensemble tombe progressivement de 58,8 à 7,9%. En revanche, les créances voient leur volume augmenter dans des proportions énormes. À partir de 1746, les rentes constituées prennent le premier rang. À la fin du Régime français, elles comptent pour plus de 70% de l'ensemble. On a constaté qu'elles représentent l'instrument par excellence du crédit pour l'acquisition de biens immeubles. De leur côté, les obligations sont plutôt la résultante d'un certain endettement de consommation. Or elles font un bond de 1751 à 1761, alors qu'auparavant elles fluctuaient à un niveau assez modeste. Par conséquent l'enrichissement remarquable de F.-A. Bailly a pour contre-partie une croissance assez inquiétante de l'endettement d'une partie de la population de Varennes et des alentours. En 1761, ce dernier atteindrait le chiffre de 119,288 livres. Même si on le rapporte à une population de 2,000 personnes¹¹⁸, il implique une dette moyenne par tête (enfants compris) de 60 livres. On aimerait savoir ce qu'était alors le revenu annuel "per capita".

¹¹⁸ Au recensement de 1765, Varennes compte 1,168 habitants et Verchères, 963 (cf. ci-dessus, note 86).

La Conquête semble donner un coup d'arrêt assez brutal aux activités commerciales dans la région et amène notre marchand à une semi-retraite. Malgré cela et malgré la démonétisation des ordonnances et autres papiers, sa fortune ne paraît pas trop souffrir. Mieux, elle grandit encore même si, en dix ans, le gain n'est que de 17%. Son équilibre interne connaît cependant certains changements. La valeur des immeubles quintuple et leur part dans l'ensemble monte au-dessus d'un tiers. N'y voyons pas un repli apeuré vers des valeurs sûres. Avec leur garantie hypothécaire, les créances le sont tout autant. De plus, elles sont désormais exigibles en bonne monnaie métallique. L'augmentation des actifs immobiliers résulte plutôt d'une remise en ordre, d'un assainissement de ces créances. En même temps, le montant des obligations et des rentes constituées plafonne. Il baisse même légèrement. La croissance de l'endettement des habitants envers F.-A. Bailly est enrayée. Mais la charge d'ensemble demeure lourde puisqu'elle avoisine encore les 100,000 livres en 1771. Même retraité, le marchand tient encore sous sa coupe une partie de la population de Varennes et des environs.

En guise de conclusion, il paraît opportun d'indiquer quelques directions de recherche. Paradoxalement, l'histoire du marchand que fut F.-A. Bailly comporte une lacune béante. L'absence d'informations interdit de décrire, de mesurer et d'analyser convenablement ses activités de base, le débit de marchandises diverses, la collecte des "surplus" de blé, voire le trafic des bestiaux. Il y a pourtant là une dimension importante de la vie des campagnes. Comme dans toute économie et toute société paysannes, les familles qui tiennent et exploitent les habitations voient leur existence se dérouler sur un double registre. Pour elles, l'agriculture est d'abord activité de subsistance qui permet de vivre plus ou moins largement en circuit fermé, à même le produit de leur travail. Mais, en même temps, et pour toutes sortes de raisons qui mériteraient attention, il leur faut entrer dans la sphère de l'échange et dans les rapports marchands, pour acheter, vendre et manier de l'argent. Au-delà de ces évidences, toute la question est de saisir les modalités et l'importance de la commercialisation dans l'économie rurale. Simple pellicule ou dimension fondamentale? Une partie de la réponse se trouve sans doute dans ce que les archives conservent de livres de compte et d'inventaires après décès de marchands en pleine activité: composition, volume et valeur du stock des magasins,

montant des ventes, étendue et différenciation de la clientèle, etc... La collecte de tels documents prend tout son intérêt à partir du moment où les marchands locaux assurent l'essentiel des échanges sur un territoire donné. À Varennes et Verchères, il semble que cette date se situe dans les années 1740. Ailleurs, ce peut être plus tôt ou plus tard. La Conquête et la substitution plus ou moins complète, des Britanniques aux Français et aux Canadiens dans le commerce de gros ne demeurent pas sans conséquences. Mais elles ne remettent probablement pas en question la division du travail que nous avons cru apercevoir entre les marchands de la ville et ceux de la campagne.

Rien ne s'opposerait alors à une étude d'ensemble du marchand général et de sa place dans les rapports socio-économiques tant que persistent certaines structures et, en particulier, une agriculture fondée sur la culture du blé. Le régime seigneurial n'est pas tout et les relations entre seigneurs et censitaires ne sont peut-être pas l'essentiel dans la vie des habitants. Dans la personne des marchands, ceux-ci sont confrontés à un certain type de capitalisme. Voilà certes un bien grand mot pour des entreprises modestes et limitées aux horizons du village. Dans ce qu'on devine de sa puissance locale, dans l'ampleur de sa fortune, F.-A. Bailly représente sans doute un cas exceptionnel. Mais sa carrière et son enrichissement illustrent les virtualités de développement d'une variété de capitalisme commercial et quelque peu parasitaire. Loin de se fonder sur leur bouleversement, il prospère dans les structures agraires existantes en profitant des possibilités offertes par la situation coloniale. Même en partant avec un petit capital, l'accumulation peut être rapide. Grâce aux distances, à la provenance métropolitaine de nombre d'articles et de denrées, aux caractères des débouchés pour le blé, et probablement aussi à cause du manque d'argent dans la population, le marchand jouit plus ou moins d'un monopole dans les relations des habitants avec le monde extérieur. Mais l'élargissement de son affaire, de son commerce bute vite sur certaines limites. Que faire des profits accumulés? Dans nombre de cas, la question ne se pose même pas. Ils restent immobilisés, englués dans un crédit à plus moins long terme à une clientèle impécunieuse. Cela entraîne la prise de gages hypothécaires et la création de liens de dépendance. Si le marchand réussit à libérer certaines sommes, leur emploi est tout trouvé: le prêt, usuraire ou non, à des habitants dont la seule véritable richesse

(mais ce n'est pas rien) demeure la terre. Même sans expropriation, apparaît alors une variété de rente foncière.

ANNEXE

LES CONSTITUTIONS DE RENTE ET LES OBLIGATIONS
PASSÉES AU PROFIT DE F.-A. BAILLY (1734-1771)

ANNÉES	OBLIGATIONS		RENTES CONSTITUÉES		ENSEMBLE	
	Nombre	Montant total (en livres)	Nombre	Montant total (en livres)	Nombre d'actes	Montant total (en livres)
1734	1	208	—	—	1	208
1735	—	—	—	—	—	—
1736	3	1,508	—	—	3	1,508
1737	6	1,684	—	—	6	1,684
1738	1	565	—	—	1	565
1739	—	—	3	2,000	3	2,000
1740	—	—	1	700	1	700
1741	—	—	1	500	1	500
1742	6	3,020	1	550	7	3,570
1743	2	435	4	2,050	6	2,485
1744	4	1,030	1	600	5	1,630
1745	2	1,114	5	2,221	7	3,335
1746	2	910	3	3,550	5	4,460
1747	—	—	6	2,612	6	2,612
1748	—	—	12	6,820	12	6,820
1749	4	1,120	18	11,353	22	12,473
1750	—	—	8	4,720	8	4,720
1751	1	309	10	6,138	11	6,447
1752	1	309	6	5,277	7	5,586
1753	2	950	11	15,490	13	16,440
1754	—	—	5	6,540	5	6,540
1755	6	5,782	3	6,622	9	12,404
1756	7	8,485	7	11,375	14	19,860
1757	12	9,746	5	5,850	17	15,596
1758	7	4,900	5	6,200	12	11,100
1759	2	2,757	6	9,800	8	12,557
1760	9	7,236	8	34,300	17	41,536
1761	2	3,400	2	1,211	4	4,611
1762	2	965	1	650	3	1,615
1763	2	427	4	3,959	6	4,386
1764	—	—	8	9,675	8	9,675
1765	—	—	7	7,471	7	7,471
1766	—	—	2	3,205	2	3,205
1767	—	—	6	5,750	6	5,750
1768	3	19,775	13	14,900	16	34,675
1769	4	7,918	7	11,900	11	19,818
1770	3	2,500	—	—	3	2,500
1771	1	4,957	1	1,400	2	6,357